

Finances

Rapports

Rapport financier 2022

2022

Éditorial de la Présidente	p. 3
L'action de Nantes Métropole par politiques publiques	p. 5
Les équilibres financiers tous budgets	p. 10
La dette consolidée	p. 13
Les grands équilibres financiers du budget principal	p. 17
L'analyse rétrospective sur 4 ans (2019-2022)	p. 20
• Une épargne qui reste solide	
• Un volume d'investissement conséquent	
Le compte administratif 2022 détaillé du budget principal	p. 24
- La section de fonctionnement	
• La constitution de l'épargne	
• Les recettes de fonctionnement	
• Les dépenses de gestion	
- La section d'investissement	
• Des recettes d'investissement en légère baisse	
• Des investissements conséquents	
• Un réendettement du budget principal maîtrisé	
Les budgets annexes	p. 37
- Le budget des déchets	
- Les budgets annexes SPIC	
• Les transports collectifs	
• L'eau	
• L'assainissement	
• Le stationnement	
• Les locaux industriels et commerciaux	
Lexique et principes budgétaires	p. 48
Données de synthèse	p. 50
Annexes des comptes	p. 52
L'intercommunalité au service des habitants de la métropole	p. 56
Synthèse des engagements externes	p. 59
Bilans simplifiés des organismes partenaires	p. 61

ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport présente de façon détaillée l'activité des services de Nantes Métropole en 2022 au bénéfice de l'ensemble des habitantes et habitants de nos 24 communes.

Malgré le contexte international et l'inflation, nous avons poursuivi avec détermination nos efforts pour soutenir les acteurs métropolitains et concrétiser les grandes orientations du mandat.



Ainsi, grâce à une situation financière saine permise par une bonne gestion du budget les années passées, nous avons décidé de maintenir un fort niveau d'investissement. Celui-ci s'élève à 366,2 M€ (un niveau similaire à 2021). L'objectif est de répondre de façon cohérente aux urgences sociales et écologiques, avec comme défis prioritaires les transitions et la résilience, les mobilités, la transformation urbaine et la solidarité entre les communes.

C'est collectivement que nous pourrons réinventer notre métropole pour la rendre toujours plus agréable à vivre, égalitaire, dynamique et exemplaire. Il est donc impératif de continuer à renforcer la proximité entre nos 24 communes. En ce sens, un pacte financier de solidarité a été mis en place en 2022. Dans l'une des métropoles les plus redistributives du pays, ce nouvel outil doit permettre d'apporter encore plus de moyens à chacune des communes, notamment les plus petites et les plus défavorisées, pour accompagner leurs projets.

C'est aussi en étroite collaboration avec les habitantes et habitants que nous pourrons dessiner un avenir qui corresponde à nos ambitions. Nous souhaitons conforter un dialogue citoyen de qualité, permettre à chacune et chacun d'agir et affirmer un service public performant toujours plus à l'écoute de toutes et tous.

Cette année, notre engagement s'est donc encore traduit par des actions en faveur des mobilités douces avec de nouveaux aménagements pour les cyclistes avec par exemple le franchissement du périphérique à Saint-Herblain, la continuité de Saint-Herblain à Indre, ou encore des places de stationnements dédiés. Les habitantes et les habitants de la métropole bénéficient également de la prolongation de la ligne C20 du Chronobus. Le parvis rénové de la gare sud de Nantes, en plus d'offrir une nouvelle place végétalisée, est desservi par de nombreux bus et accueillera bientôt un pôle multimodal pour connecter tous les moyens de transport. Cet engagement sans précédent pour les mobilités (1 milliard sur le mandat) est au cœur de la bifurcation écologique dans laquelle nous avons engagé le territoire.

Bien sûr, pour qu'elle soit efficace, cette nécessaire bifurcation écologique se doit d'innover chaque politique publique, notamment dans tous les projets d'aménagement. C'est vrai par exemple sur l'île de Nantes, comme des ZAC des Ormeaux à Bouaye et du Moulin-Boisseau à Carquefou. Elle s'applique aussi à l'entretien des espaces publics, la gestion des déchets (nous avons lancé des études pour la construction d'une nouvelle plateforme de déchets verts et biodéchets), le cycle de l'eau, la rénovation énergétique (avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur les P+R de Vertou et de la Neustrie) et la place accordée à la nature et la biodiversité (avec la restauration des cours d'eau du Cens et du Gesvres).

Cette bifurcation a pour objectif d'améliorer la vie de toutes et tous. À ce titre, notre ambition est de continuer de répondre à l'urgence économique et sociale et de promouvoir l'égalité. Cela se traduit par des actions fortes dans les domaines de la santé, l'alimentation, le logement, l'emploi, l'insertion, l'économie sociale et solidaire, en particulier dans les quartiers politiques de la ville. Il est en effet impératif que chaque habitante et habitant, quelle que soit sa situation, puisse bénéficier des mêmes droits élémentaires et vivre dignement sur l'ensemble de notre territoire.

Offrir le meilleur cadre de vie possible, c'est également offrir une politique culturelle foisonnante, avant-gardiste et accessible à toutes et tous, comme en témoigne le Pass musée créé en 2022. C'est investir pour la santé avec de grands équipements structurants à l'image du futur CHU - dont la première pierre a été posée en 2022. C'est aussi miser sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, qui sont essentiels pour répondre aux défis présents et à venir. L'ouverture de la nouvelle école de design et l'obtention du label d'excellence I-Site par Nantes Université témoignent du dynamisme de notre territoire et participent au rayonnement international de notre métropole.

Notre territoire cultive également des liens forts avec ses territoires voisins, urbains, périurbains ou ruraux : Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, Pôle métropolitain Loire-Bretagne, contrat de réciprocité avec le Pays-de-Retz. Parce qu'à l'évidence c'est par l'alliance des territoires toujours plus étroite que nous nous montrerons à la hauteur des urgences écologiques et sociales, tant à l'échelle locale, régionale, nationale qu'européenne et internationale.

Cette année encore, ce rapport d'activité révèle les nombreux atouts qui font la richesse, la diversité et la singularité de notre territoire. Surtout, il illustre le travail accompli avec professionnalisme et rigueur par l'ensemble des agents de Nantes Métropole en 2022. Je souhaite les remercier pour leur engagement et leur sens du service public si nécessaires pour répondre avec force aux enjeux actuels, en particulier du climat et de la solidarité, et bâtir la métropole écologique et solidaire.

Johanna Rolland, *Présidente de Nantes Métropole*



L'ACTION DE NANTES MÉTROPOLE PAR POLITIQUES PUBLIQUES

Tous budgets confondus (fonctionnement + investissement)

Politiques publiques (tous budgets confondus)	Réalisé 2022 (hors flux croisés*)	
	Dépenses	Recettes
PP01 – Fabrique ville écologique et solidaire	33,4 M€	1,2 M€
PP02 – Politique ville	9,8 M€	3,4 M€
PP03 – Economie Emploi responsable	15,8 M€	1,7 M€
PP04 – Soutien recherche innovations	23,8 M€	2,7 M€
PP05 – Rayonnement ouverture au monde	70,9 M€	9,0 M€
PP06 – Nature Biodiversité	1,1 M€	0,2 M€
PP07 – Eau	171,6 M€	159,5 M€
PP08 – Déchets	91,4 M€	90,6 M€
PP09 – Habitat Logement Hospitalité	29,3 M€	7,3 M€
PP10 – Conciliation et usages des espaces publics	100,9 M€	21,2 M€
PP11 – Alimentation	0,8 M€	0,0 M€
PP12 – Numérique responsable	0,5 M€	0,5 M€
PP13 – Patrimoine archéologie archives	0,9 M€	1,0 M€
PP14 – Mobilités	346,5 M€	301,6 M€
PP15 – Santé	0,5 M€	0,0 M€
PP16 – Energie Climat	4,2 M€	7,8 M€
PP17 – Longévité	0,9 M€	0,2 M€
PP18 – Ressources moyens généraux et gestion financière	283,6 M€	553,2 M€
SOUS-TOTAL	1 185,7 M€	1 161,1 M€
Remboursement capital dette / Emprunts contractés	96,9 M€	165,6 M€
TOTAL	1 282,6 M€	1 326,7 M€

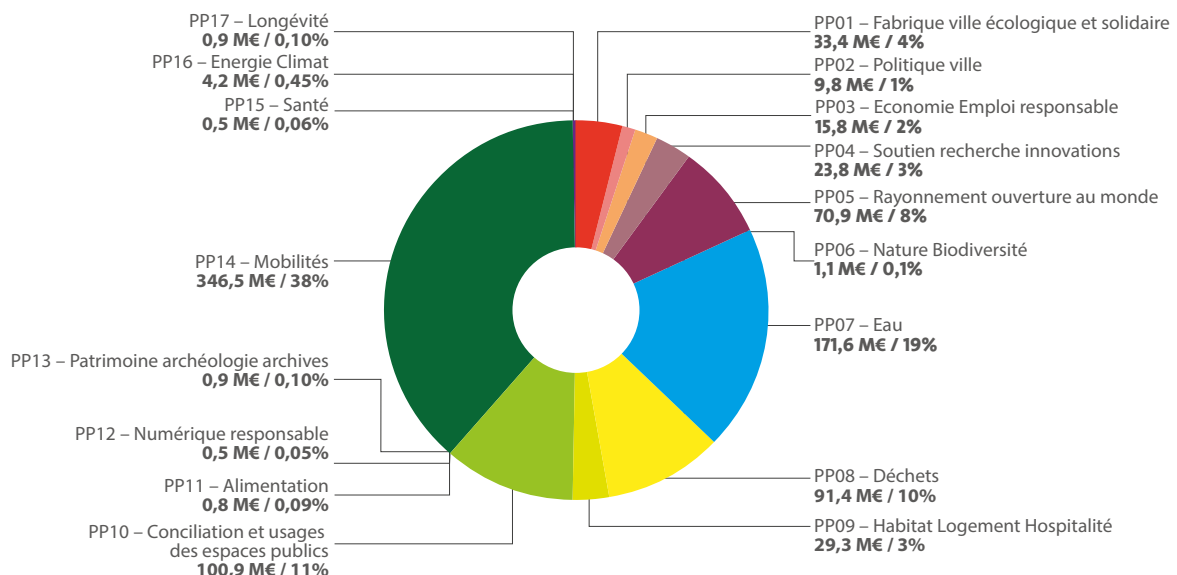
* les flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 52,0 M€.

Le rapport financier de Nantes Métropole s'appuie sur l'exploitation des données issues du compte administratif 2022 du budget principal, du budget annexe de l'élimination et traitement des déchets et des budgets annexes industriels et commerciaux, dont le budget Transports collectifs. Ces documents retracent l'ensemble des dépenses et des recettes de la Métropole sur l'exercice 2022, traduction de la politique menée par les élus dans l'année.

Les dépenses totales, tous budgets confondus, atteignent 1 282,6 M€ en 2022 hors flux croisés entre budgets (52 M€), dont 96,6 M€ de remboursement de dette. Hors moyens généraux, ressources humaines non affectées et moyens de gestion financière, **les dépenses directement affectées aux politiques publiques s'élèvent à 941,3 M€.**

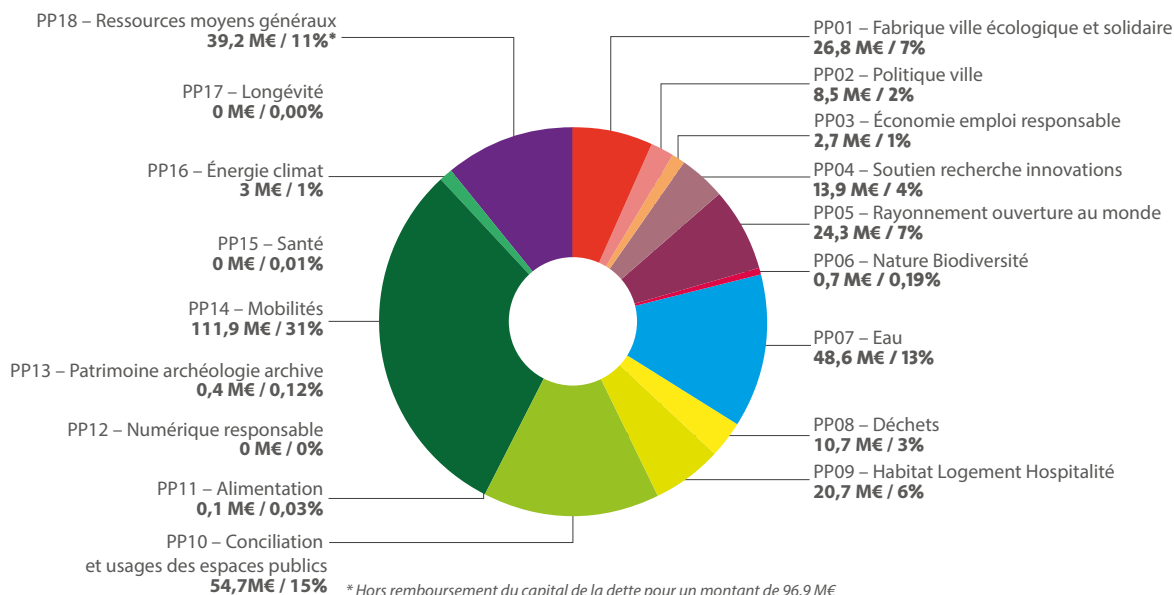
La structure des dépenses totales par politiques publiques en 2022

(fonctionnement + investissement, 941,3 M€ tous budgets confondus)



La structure des dépenses d'investissement par politiques publiques en 2022

(366,2 M€ tous budgets confondus, y compris moyens généraux*)



Nantes Métropole offre deux types de services à ses habitants :

- Des services publics administratifs (SPA), dont les flux financiers sont inscrits au budget principal et au budget annexe des déchets. Les ressources fiscales et les dotations en sont les recettes principales ;
- Des services publics industriels et commerciaux (SPIC) : transports collectifs, eau, assainissement, stationnement et locaux industriels et commerciaux. Chacun de ces services fait l'objet d'un budget annexe, où les dépenses sont en grande partie couvertes par les redevances et/ou produits de la tarification payés par les usagers de ces services.

Parallèlement, pour financer ces dépenses, **les recettes totales, tous budgets confondus, s'élèvent à 1 326,7 M€ en 2022**, hors flux croisés entre budgets (52 M€), dont 165,6 M€ d'emprunts contractés.

Parmi les dépenses de politiques publiques de 2022, 366,2 M€ (39%) correspondent à des dépenses liées aux investissements réalisés sur le territoire métropolitain (24 communes), hors remboursement de la dette.

La politique des Mobilités reste, en 2022, le premier poste de dépenses de la Métropole (38%), pour un montant de 346,5 M€ (dont 111,9 M€ d'investissements sur les 3 budgets), contre 313,7 M€ en 2021. Outre la contribution (207,1 M€) de la Métropole à la SEMITAN, délégataire chargé de l'exploitation du réseau de transports en commun, cette enveloppe recouvre de nombreux investissements, tels que l'achat de nouveaux matériels roulants bus (38,2 M€) et tramways (25,1 M€), la maintenance du réseau de transport (18,4 M€), le nouveau Cetex sur le site de Babinière (11 M€), le développement de futures lignes (L6/L7 de tramway) pour 2 M€, l'aménagement de voies Chronobus (1 M€), etc...

En matière de transports non-collectifs et de stationnement, la Métropole a investi dans ses par-relais (2,3 M€), l'acquisition de parkings (1,6 M€), et pour améliorer l'accessibilité, à la fois ferroviaire, avec 2,2 M€ pour le transfert de la gare Nantes État au Grand Blottereau et 0,9 M€ consacrés aux aménagements de la gare de Nantes, et routière avec 6 M€ (principalement pour la Porte de Gesvres), ou encore en faveur du développement des modes doux (1,2 M€), dont les axes structurants vélo (0,5 M€) et stationnements vélos (0,4 M€), le renforcement du service Bicloo (4,2 M€), ainsi que pour l'aménagement de pontons dans ses ports de plaisance (1,5 M€).

La politique de l'Eau représente le deuxième poste de dépenses de la Métropole (19%), avec 171,6 M€ en 2022 (168,1 M€ en 2021), dont 48,6 M€ d'investissements réalisés (sur 3 budgets), qui comprennent notamment la poursuite des travaux d'extension et de renouvellement des

canalisations de distribution (13 M€), la modernisation de l'Usine de l'eau (10,8 M€), ainsi que 20 M€ pour les opérations de réhabilitation des réseaux, d'amélioration des ouvrages de traitement et d'extension des réseaux d'assainissement, et des réseaux d'eau pluviale (2,1 M€).

La politique de conciliation et usage des Espaces publics (100,9 M€, dont 54,7 M€ d'investissements), dont les dépenses (11%) ont porté, outre la propreté urbaine (4 M€), l'entretien courant des voiries (5,3 M€) et ouvrages d'art (0,8 M€), l'éclairage public (9,1 M€), le Centre de Supervision Urbain (0,23 M€ en fonctionnement et 1,6 M€ d'investissements), sur les aménagements de voirie réalisés dans les 24 communes (22 M€) et des travaux de proximité (2,5 M€), les plans communaux de déplacements doux (0,9 M€), sur l'entretien, la rénovation et la sécurité de la voirie et la régulation de trafic (16,5 M€), l'entretien d'ouvrages d'art (1,75 M€) et la transformation du Pont Anne de Bretagne (4,8 M€), et la modernisation de l'éclairage public (2,1 M€) visant les économies d'énergie avec un objectif de 100 % de LED en 2026, les espaces publics eau et paysages (0,15 M€) et les entrées d'agglomération (0,4 M€).

Le Rayonnement du territoire et son ouverture au monde (70,9 M€, dont 24,3 M€ d'investissements) constitue également une priorité de Nantes Métropole (8 % des dépenses). Parmi ces actions, la politique sportive recouvre l'accompagnement des clubs et athlètes de haut-niveau (5,4 M€), l'accueil de plusieurs manifestations d'importance nationale ou internationale (2,2 M€), la gestion des équipements sportifs métropolitains (2,1 M€) dont la patinoire (1,65 M€). L'effort d'investissement (15 M€) a porté sur les travaux de rénovation du Stade de la Beaujoire en vue de la Coupe du Monde de rugby (8,4 M€) et la participation à la construction du CREPS (5,8 M€), la réfection de la piste du vélodrome de Couëron (0,3 M€) et l'amélioration régulière des équipements (0,3 M€).

Nantes Métropole porte aussi une politique ambitieuse de développement touristique et culturel, pour faire de son territoire une destination urbaine renommée et renforcer son rayonnement aux plans national et européen. Parmi les actions menées, citons les DSP du Voyage à Nantes (9,5 M€) et des Machines (1,9 M€), ses Musées (le Musée d'Arts : 1,5 M€, d'Histoire naturelle : 0,4 M€, Jules Verne et Planétarium : 0,2 M€), le Château et son musée d'histoire de Nantes (8,15 M€), le fonctionnement d'Angers-Nantes Opéra (5,3 M€), de la Cité des Congrès avec ses manifestations (4,5 M€) et du Parc Expo de la Beaujoire (1 M€), l'accueil de grands événements métropolitains (1,9 M€) comme Royal de Luxe à Bellevue, Transfert, les Biennales du spectacle, le festival Scopitone et la Folle Journée...

Au titre de **la Fabrique de la ville écologique et solidaire**, ce sont **33,4 M€ (dont 26,8 M€ d'investissements)** qui ont été dépensés en 2022 et pour **la Politique de la Ville (9,8 M€, dont 8,5 M€ d'investissements)**, qui sont deux axes majeurs (5% des dépenses de politiques au total) d'intervention de la Métropole, notamment pour les participations versées aux aménageurs urbains dans le cadre des ZAC et Conventions Publiques d'Aménagement (CPA) pour l'aménagement du territoire : sur l'Île de Nantes (5,6 M€), le Bas Chantenay (7,6 M€), Pirmil Les Isles (8,4 M€), 3 CPA qui représentent ensemble plus de 83 % des investissements réalisés en 2022. De plus, les ZAC Habitat : des Rives de Loire à Couëron (0,3 M€), Les Ormeaux à Bouaye (0,3 M€), Moulin Boisseau à Carquefou (0,35 M€), La Gaudinière à La Montagne (0,7 M€) ont été poursuivies.

Le fonctionnement (pour les études, les projets de renouvellement urbain...) des Quartiers Politique de la Ville (QPV) atteint 1,2 M€, auquel s'ajoutent les opérations d'investissements pour les secteurs de : Bottière Pin Sec (2,3 M€), du Grand Bellevue (0,8 M€), de Nantes-Nord et des Dervallières (0,7 M€), et les concessions de ZAC à Bellevue, Plaisance à Orvault, et Rezé Château pour 3,8 M€.

Par ailleurs, le nouveau fonds « Piscines communales » a été mobilisé pour 2,8 M€ sur 2022, et le fonds de solidarité « 1 % pour les personnes sans abri » a représenté 1,4 M€ en fonctionnement et 0,2 M€ d'investissements. Nantes Métropole, en lien avec la ville de Nantes, a aussi organisé en novembre 2022 ses « Assises de la lutte contre les violences sexistes » (0,25 M€), et participe au fonctionnement de la structure Citad'Elles (0,2 M€).

Nantes Métropole poursuit également son **soutien (3%) en faveur de l'Habitat, du Logement et de l'Hospitalité (29,3 M€, dont 20,7 M€ d'investissements)**, notamment pour la construction de nouveaux logements sociaux (7,2 M€) et la réhabilitation et l'adaptation du parc social (3,9 M€), les aides apportées à Nantes Métropole Habitat (NMH) dans le cadre de sa convention d'objectifs (2,8 M€) et les aides à la pierre : 4,5 M€ (délégées par l'État).

L'année 2022 est ainsi marquée par le financement de : 44 logements sociaux fléchés pour les personnes âgées produits dans les communes de Basse-Goulaine, Nantes, la Chapelle-sur-Erdre et Les Sorinières. S'y ajoutent l'extension de 15 places d'une résidence autonomie à Bouaye, 15 logements

sociaux fléchés pour les personnes en situation de handicap en habitat diffus ou regroupés en habitat inclusif produits à la Chapelle-sur-Erdre, Orvault et Rezé, et pour les jeunes ont été financés : une résidence étudiante à Nantes (94 places) ainsi que 20 logements fléchés pour des jeunes de moins de 30 ans à Bouguenais, Sainte-Luce-sur-Loire et Nantes, pour les ménages les plus précaires, ont été financés 1 maison relais, 2 résidences sociales et 3 centres d'hébergement à Nantes pour un total de 200 places. Les aides 2022 au titre de la réhabilitation classique ont permis : la livraison de la réhabilitation de 92 logements - Bois de Hercé à Nantes (NMH), le lancement des réhabilitations pour Moulin Lambert (54 logements NMH à Nantes), Garennes de Pilleux (176 logements), Québec (96 logements), Martyrs Nantais 2 (63 logements), Lorrain de la Tour (296 logements), Beaulieu 2 (169 logements), Tour Convention (63 logements), Symbiose (24 logements) et Delambre Joncour (195 logements). Les aides 2022 au titre de la réhabilitation énergétique ont permis : la livraison des Hauts de Sèvres à Rezé d'Atlantique Habitations (48 logements) et Le Chastelant à Orvault d'Atlantique Habitations (70 logements), le lancement des réhabilitations de Résidence Château à Rezé d'Atlantique Habitations (20 logements), Québec (96 logements de NMH à Nantes) et Berquetterie à Vertou de Harmonie Habitat (56 logements).

De même, des participations à l'amélioration du parc privé sont apportées ; sur 2022, les aides (1,4 M€ d'investissement) ont permis : l'accompagnement de 15 projets présentés par des copropriétés et bailleurs soit 671 logements, la rénovation énergétique de 160 logements de propriétaires occupants et 6 logements locatifs, la sortie d'insalubrité de 5 logements de propriétaires occupants, la réalisation d'audits BBC pour 168 maisons individuelles et 28 copropriétés (940 logements), la réalisation d'étude de maîtrise d'œuvre pour 5 copropriétés (418 logements), le financement des travaux BBC pour 12 maisons individuelles et 5 copropriétés (359 logements). D'autres nombreux dossiers vont se concrétiser dès 2023 avec une accélération des projets éligibles aux dispositifs Mon Projet Rénov (qui ont aussi vu 1,5 M€ dépensés en fonctionnement en 2022). Par ailleurs, le fonctionnement des aires d'accueil des Gens du Voyage génère 2,6 M€ de dépenses et le fonds de solidarité logement (FSL) a mobilisé près de 3,8 M€.

La politique Économie et Emploi responsable est une politique centrale de la métropole (2%) avec un budget de **15,8 M€, dont 2,7 M€ investis**. Au sein de cette politique, les actions, qui contribuent à l'attractivité du territoire métropolitain, recouvrent plusieurs missions : notamment le développement économique durable (2,9 M€), l'emploi et le développement des compétences (3,7 M€), l'insertion (1,1 M€), la formation des jeunes (0,4 M€), les rencontres professionnelles, l'économie circulaire (0,25 M€) et l'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire (0,7 M€).

Nantes Métropole continue de développer **sa politique en faveur de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**. Elle y a consacré **23,8 M€ (2,5%), dont 13,9 M€ investis**. Ces sommes ont notamment contribué au soutien de Campus Nantes (1,8 M€) et d'autres établissements d'enseignement supérieur (ESBANM, IEA, Atlanpole,...) pour 4,75 M€, au soutien à la recherche (0,5 M€) et à l'innovation (0,35 M€), à Nantes Tech (0,25 M€), aux industries créatives et culturelles (1,5 M€), et des participations ont été versées aux investissements de structures partenaires : École du Design (1,96 M€), École Centrale Nantes (0,6 M€), ESBANM (0,2 M€), IFSTTAR (0,4 M€), IRS (0,3 M€), Université dans le cadre du CPER (0,6 M€)..., ainsi que pour le financement de projets phares comme le Bâtiment Santé rue Bias (5,8 M€) ou la plateforme de valorisation créative dans les Halles 1 et 2 (2,4 M€), par exemples.

Par ailleurs, les efforts ont été poursuivis dans **les domaines de la protection de la Nature et Biodiversité (1,1 M€)**, ainsi que pour **la politique de gestion des Déchets (91,4 M€)** par le biais du budget annexe Déchets (10 % des dépenses de politique), qui concourent au traitement et au recyclage des déchets, ainsi qu'à la promotion de l'économie circulaire.

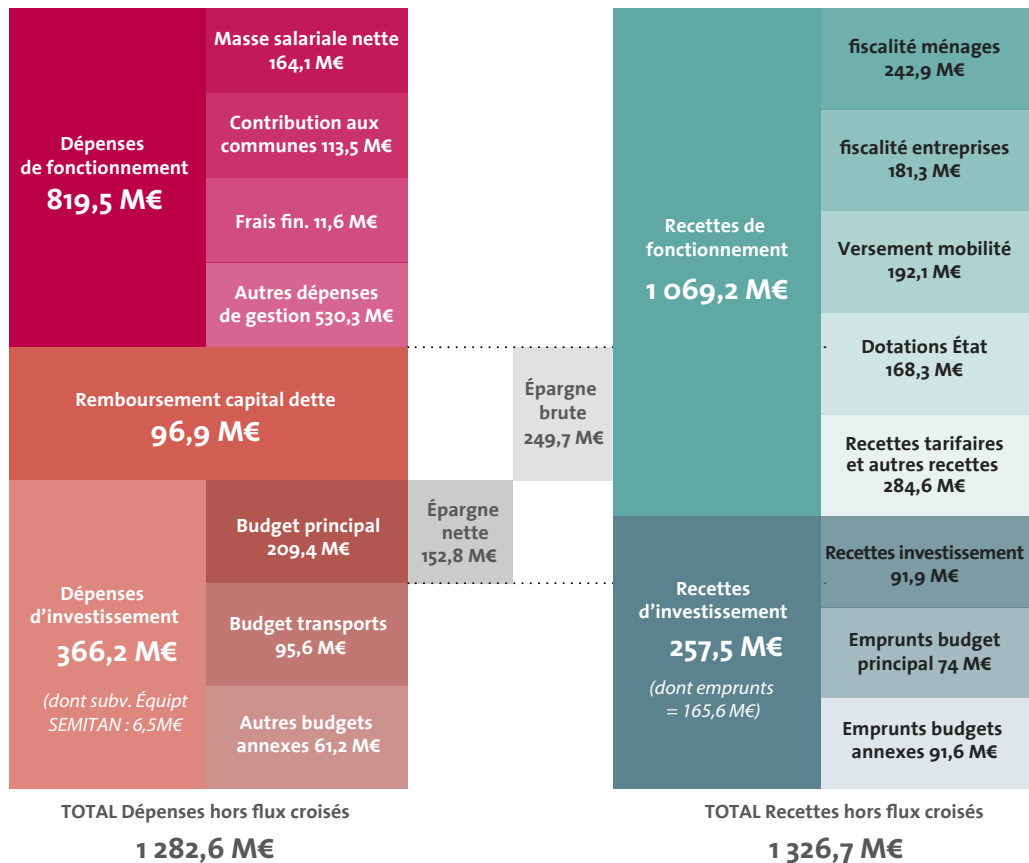
Le déploiement de la politique Énergie et Climat (4,2 M€) s'est notamment traduit par le soutien à la rénovation énergétique des Bâtiments Basse Consommation (2,5 M€), la rénovation énergétique des bâtiments métropolitains (0,2 M€) pour réduire les consommations d'énergie, le développement de réseaux de chaleur (0,15 M€) et l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments métropolitains (0,55 M€), ou encore par des actions en faveur des ENR (0,45 M€). En 2022, trois opérations d'installation de panneaux photovoltaïques ont été lancées : sur le Centre Technique Eyquem, sur le Parking Relais Neustrie et sur le Centre technique Bois Cesbron, et les opérations de raccordement au réseau de chaleur sur le centre technique Voirie Nettoyement du Perray et le centre technique Eyquem se poursuivent.

L'ensemble de ces politiques publiques a généré un volume d'investissements de 366,2 M€ en 2022. Ce niveau élevé d'investissement traduit le volontarisme de la Métropole et sa capacité d'action.



PRÉSENTATION DES ÉQUILIBRES FINANCIERS 2022 TOUS BUDGETS

(Retraités des flux croisés entre budgets*)



(*) les flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 52,0 M€

Tous budgets confondus, et retraités des flux croisés entre budgets (52 M€), **les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 069,2 M€**, contre 1 011 M€ l'an passé (+58,2 M€), **tandis que les dépenses de fonctionnement** (incluant les frais financiers pour 11,6 M€) **atteignent 819,5 M€**, en hausse de 44,5 M€ par rapport à 2021.

Malgré les effets significatifs de la crise énergétique et de la reprise de la forte inflation en 2022, **les niveaux d'épargne restent conséquents, avec 249,7 M€ d'épargne brute** (236,1 M€ en 2021) **et 152,8 M€ d'épargne nette** (151,7 M€ en 2021), **finançant ainsi 41,7 % des investissements globaux réalisés en 2022.**

Toutefois, cette amélioration des soldes d'épargne permet seulement de retrouver des niveaux proches de ceux d'avant crise sanitaire (épargne brute : 250,8 M€ et épargne nette : 167,3 M€ en 2019).

Synthèse financière - Tous budgets*

	TOUS BUDGETS (en M€)	CA 2020	CA 2021	CA 2022
1	Recettes réelles de fonctionnement	970,6	1 011,0	1 069,2
2	Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	729,3	764,5	807,9
3	Épargne de gestion = 1-2	241,2	246,5	261,3
	Taux épargne de gestion	24,9%	24,4%	24,4%
4	Frais financiers	10,9	10,5	11,6
5	Épargne brute = 3-4	230,3	236,1	249,7
	Taux épargne brute	23,7%	23,3%	23,4%
6	Remboursement en capital de la dette	79,2	84,3	96,9
7	Épargne disponible (nette) = 5-6	151,1	151,7	152,8
	Taux épargne nette	15,6%	15%	14,3%
8	Recettes d'investissement (hors emprunt)	124,8	84,4	91,9
9	Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	435,6	372,3	366,2
10	Besoin de financement = 9-8-7	159,7	136,1	121,6
	Taux d'autofinancement	34,7%	40,7%	41,72%
11	Encours de dette au 31 décembre	908	949,3	1035,1
	<i>Emprunts souscrits (hors mouvements neutres)</i>	<i>163,6</i>	<i>125,7</i>	<i>165,6</i>
12	Fonds de roulement au 31 décembre	82,7	72,1	116,1
13	Capacité de désendettement au 31/12/n = 11/5	3,9 ans	4 ans	4,1 ans

* en solde net de la mutualisation

L'application de notre gestion financière, qui repose notamment sur la maîtrise de l'évolution des charges dans ce contexte fortement inflationniste, a permis de maintenir **un taux d'épargne brute élevé (23,35%), soit un niveau très satisfaisant**, et assez stable depuis 2020 (23,7%). Et **l'autofinancement dégagé, à près de 42%, continue de couvrir une part significative des investissements**, qui sont à des niveaux proches (366,2 M€ en 2022) de ceux observés en 2019 (384,6 M€).

Nantes Métropole a fait le choix, en effet, de poursuivre sur le mandat ses engagements en termes de développement et d'investissement pour répondre aux objectifs fixés dans le cadre du projet métropolitain. **Cet effort maintient les investissements à un niveau élevé de 541 € par habitant en 2022**, après 557 € en 2021 (pour mémoire, le niveau était particulièrement élevé en 2020, à 661 €, du fait de l'opération de transfert du foncier du futur CHU pour 43 M€).

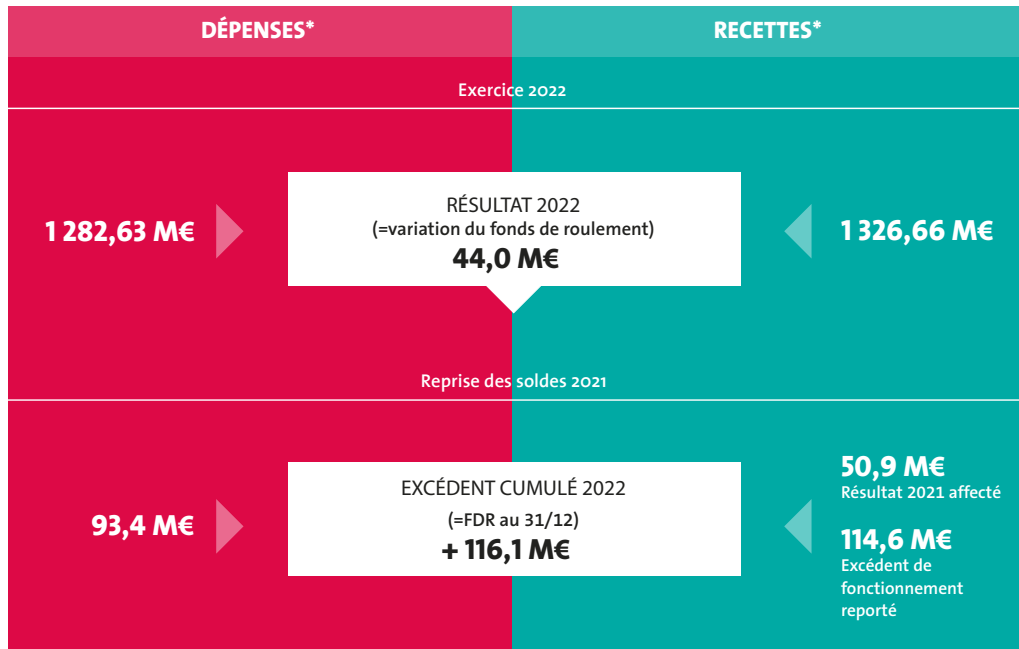
Afin de financer ces investissements, la Métropole s'appuie, au-delà de l'autofinancement, sur ses ressources propres d'investissement (91,9 M€), contre 84,5 M€ en 2021 (soit +8,9%), et sur un recours à l'emprunt s'élevant à 165,6 M€ cette année (contre 125,7 M€ en 2021 et 163,6 M€ en 2020).

L'encours de dette atteint ainsi 1 035,1 M€ au 31 décembre 2022, contre 949,3 M€ en 2021. Ce ré-endettement mesuré est conforme à la stratégie financière métropolitaine, dont il constitue l'un des leviers.

Avec une capacité de désendettement de 4,1 ans fin 2022 (4 ans en 2021) tous budgets, la solvabilité reste excellente et témoigne de marges de manœuvre disponibles pour engager des nouveaux projets, avec un seuil fixé à 10 années pour la fin du mandat en 2026.

Détermination de l'excédent 2022

(consolidation des excédents du budget principal, du budget déchets et des budgets annexes – après neutralisation des flux croisés).



(*) les dépenses et les recettes sont retraitées des flux croisés (52 M€) entre le budget principal et les budgets annexes.

L'excédent cumulé s'élève en 2022 à **116,1 M€** (tous budgets), dont 44,9 M€ d'excédent cumulé sur le budget principal et 71,2 M€ sur les 6 budgets annexes relatifs aux déchets et aux services publics industriels et commerciaux (SPIC).

Il comprend :

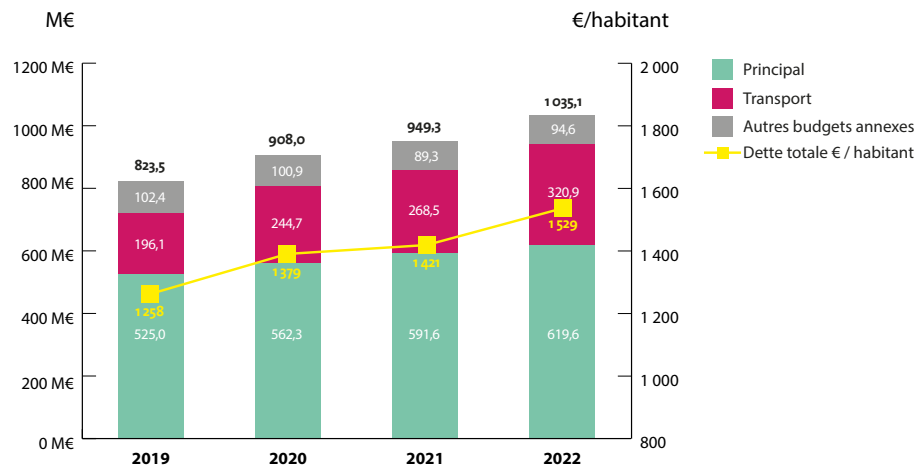
- Un résultat sur l'exercice 2022 de +44 M€,
- Un résultat reporté de 2021 de 72,1 M€.



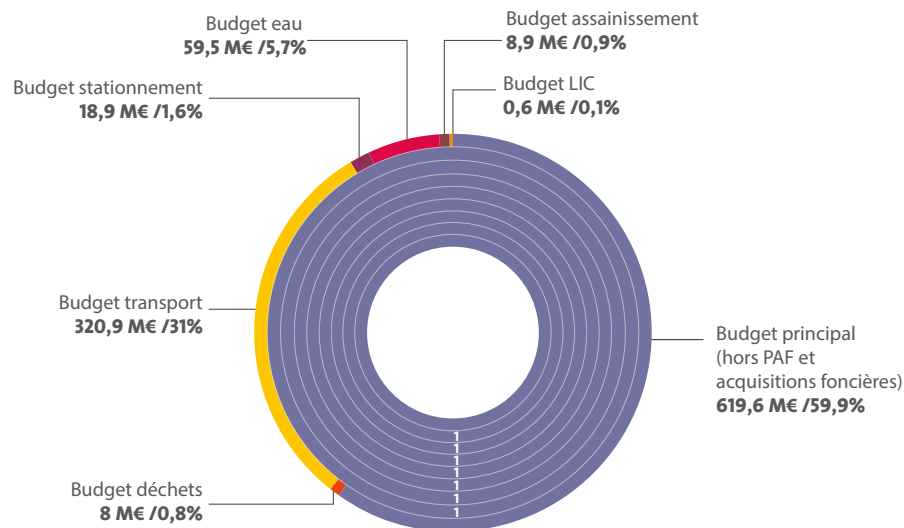
LA DETTE CONSOLIDÉE

(tous budgets confondus, hors PAF et acquisitions foncières différées)

Évolution de l'encours total au 31/12



Répartition de l'encours de dette (au 31 décembre 2021) par budget (1035,1 M€)



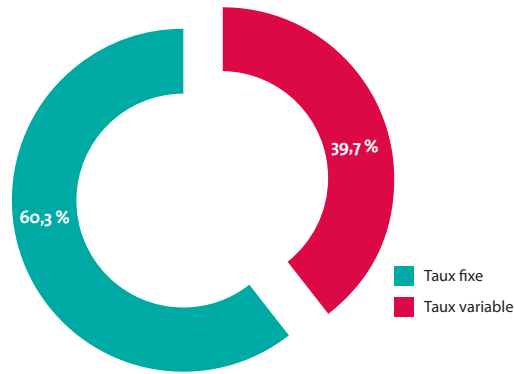
1 035,1
millions d'euros
encours de dette
au 31 décembre
2022 (tous budgets
confondus, hors PAF).

Tous budgets confondus, **l'encours de dette de Nantes Métropole s'élève au 31 décembre 2022 à 1035,1 M€** (hors PAF et acquisitions foncières différées), contre 949,3 M€ en 2021, soit en hausse de 85,2 M€.

59,9% des emprunts restant à rembourser ont été souscrits sur le budget principal de la Métropole (soit 619,6 M€). Trois autres budgets présentent un encours de dette notable : les budgets annexes « Transports collectifs » (320,9 M€, soit 31%), « Eau » (59,5 M€) et « Stationnement » (17,6 M€). Les encours du budget principal et des budgets annexes « Transports collectifs », « Eau » et « Déchets » s'accroissent en 2022 (respectivement + 28 M€, + 52,4 M€, + 6,3 M€ et + 4 M€). L'encours des autres budgets annexes diminue légèrement.

L'encours total est composé à 60,3 % d'emprunts à taux fixe et à 39,7 % d'emprunts à taux variable, dont 12 % révisibles sur le taux du Livret A.

Répartition de l'encours par type de taux au 31/12/2022

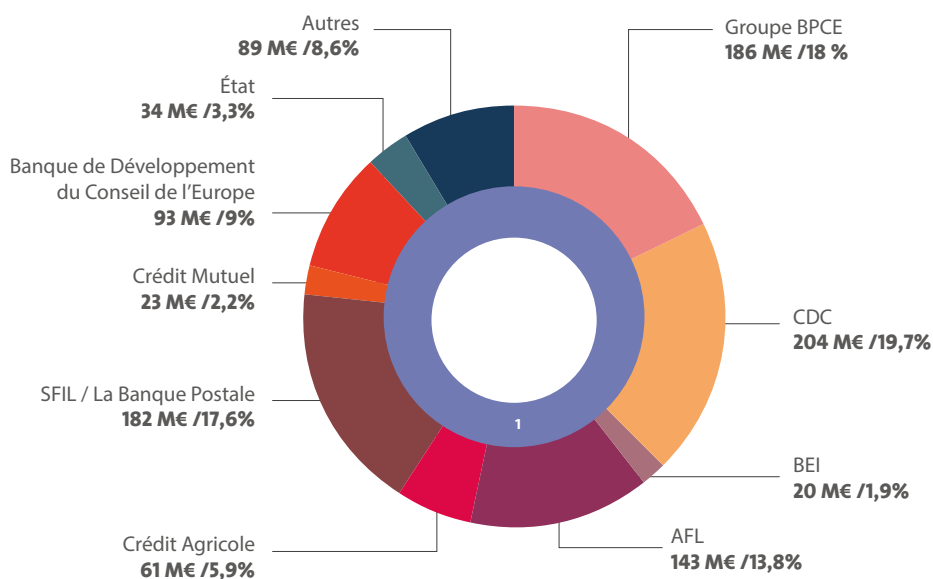


En 2022, Nantes Métropole a mobilisé 74 M€ d'emprunts pour financer les investissements du budget principal et 75 M€ pour ceux du budget des transports, ainsi que 11,5 M€ pour le budget de l'eau et 5 M€ pour le budget des déchets. Parmi ces contrats, 84 M€ ont été signés à taux fixe (allant de 0,64 % en début d'année 2022 à 3,38 % en fin d'année) et 81,5 M€ à taux variables.

La durée résiduelle de la dette s'établit à 14,6 ans fin 2022 (contre 14,4 ans pour la moyenne des EPCI de plus de 100 000 habitants).

Pour conserver son indépendance vis-à-vis des prêteurs, **la Métropole poursuit la diversification de son portefeuille**. Ainsi, l'encours de la dette se compose de 132 emprunts, contractés auprès d'une quinzaine de prêteurs, rassemblant des groupes bancaires, l'Agence France Locale (AFL), l'Etat, ainsi que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour les budgets eau et assainissement.

Répartition de l'encours de dette (au 31 décembre 2021) par prêteur (949,3 M€)



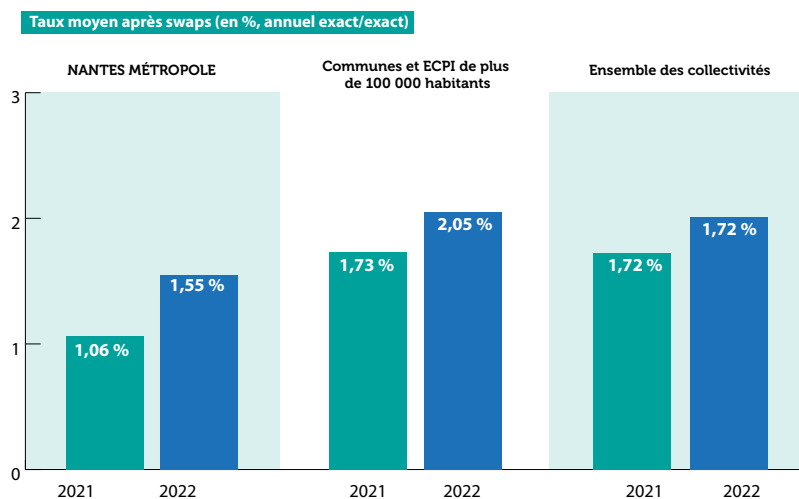
Avec 19,7 % de l'encours total, la Caisse des Dépôts (CDC) reste le principal partenaire bancaire de la Métropole. Les autres principaux prêteurs sont le Groupe BPCE (18%) composé de la Caisse d'Épargne, du Crédit Foncier, de la Banque Populaire et du Crédit Coopératif, suivi de la Banque Postale/SFIL (17,6%), l'Agence France Locale (13,8%) et la CEB (9%). D'autres établissements tels que le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la Banque européenne d'investissement (BEI)... participent également au financement des projets d'investissement de Nantes Métropole.

Les emprunts mobilisés en 2022 l'ont été auprès de la CEB, Banque de Développement du Conseil de l'Europe (60 M€, deuxième tirage d'une enveloppe de 150 M€ destinée au financement des matériels roulants de transports en commun), l'AFL (40 M€), le Crédit Coopératif (20 M€), le Crédit Mutuel (15 M€), la Caisse des Dépôts et Consignations (11,5 M€), la Caisse d'Épargne (10 M€), la Banque Populaire Grand Ouest (5 M€) et la société financière coopérative de la NEF (4 M€).

Une partie des prêts en cours contribue à la transition écologique. La Métropole avait ainsi souscrit l'an passé auprès d'Arkéa un « prêt à impact » qui valorise les performances RSE de la collectivité, tout comme un prêt destiné à soutenir des projets d'investissement contribuant à la régénération et à la modernisation des infrastructures de « transports propres » auprès de la Banque des Territoires (CDC).

Le taux moyen de la dette de la Métropole s'élève à 1,55% fin 2022, en nette hausse par rapport à 2021 (1,06%) dans un contexte de forte remontée des taux d'intérêts depuis l'été 2022, mais il reste largement inférieur à la moyenne de la strate (2,05% fin 2022 pour les EPCI de plus de 100 000 habitants).

Observatoire de la dette : un taux moyen nettement inférieur à celui de la strate.



Source : Finance Active – Mars 2023



La Métropole veille également à réduire les risques financiers découlant de l'encours de dette. **L'intégralité du stock de dette de Nantes Métropole, classé 1A, est considéré comme sain et non risqué.**

Classification des risques des emprunts au 31/12/2022



Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont encadrées. Les banques se sont engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans cette grille (cf. lexique). Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

Intégrant la croissance de l'encours de dette, **la solvabilité de la Métropole est excellente, la capacité de désendettement s'établissant à 4,1 ans fin 2022** (4 ans en 2021). La capacité de désendettement est donc très en-deçà du seuil de 10 années que la Métropole s'est engagée à respecter pour la fin du mandat. La collectivité serait ainsi en mesure de rembourser la totalité de sa dette en y consacrant la globalité de l'épargne brute, en un peu plus de quatre exercices seulement.

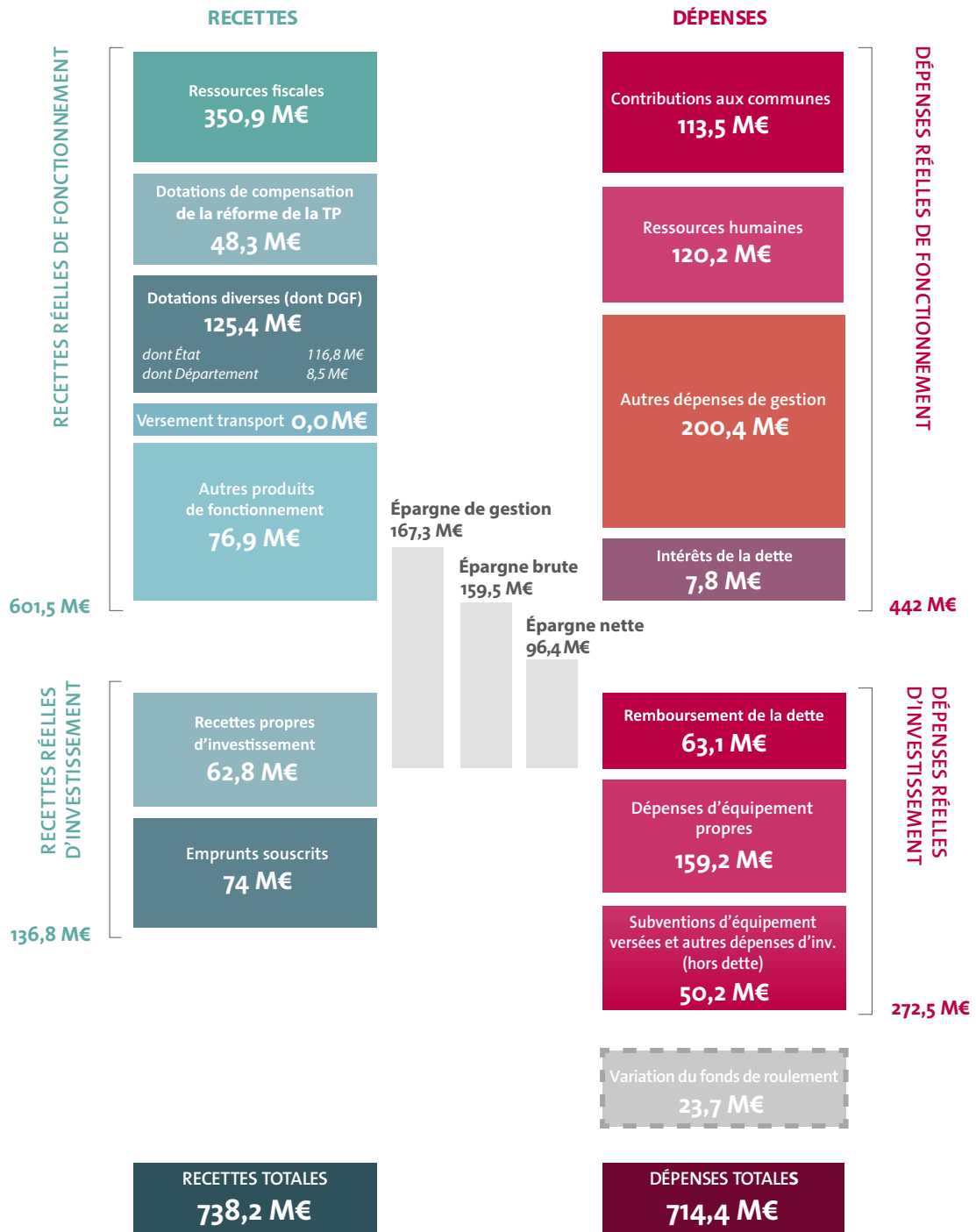
Définitions :

Encours de dette : c'est le montant total du capital restant dû à un moment donné.



LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL

Les grandes masses du compte administratif (budget principal, en M€)



Les dépenses totales du budget principal de la Métropole s'élèvent à 714,4 M€ en 2022, en baisse de 3,8% par rapport à 2021, soit 55,7% du budget global métropolitain. Toutefois, le niveau de dépenses reste stable par rapport à 2019, signe de la poursuite de la mise en œuvre du projet métropolitain.

Les dépenses de fonctionnement (frais financiers compris) représentent 61,9% de ce budget et progressent de 1,03% en 2022 pour atteindre 442 M€ (+4,5 M€).

Les dépenses d'investissement (hors dette) atteignent 209,4 M€ en 2022, en baisse de 16% par rapport à 2021, mais sont d'un niveau comparable à celui de 2019 (248,9 M€).

La Métropole a par ailleurs perçu 738,2 M€ de recettes sur son budget principal en 2022 afin de financer ses dépenses, en recul de - 2,25% par rapport à l'année 2021 (-17 M€). Retraitées des produits de cession, les recettes de fonctionnement, représentant 81,5% des recettes totales, baissent de 4,7 M€ (- 0,8%).

Le solde du besoin de financement est couvert par les ressources propres d'investissement (62,8 M€) et le recours à l'emprunt (74 M€ en 2022, contre 85 M€ en 2021).

En tenant compte des reports des années précédentes (+ 21,2 M€), le budget principal de la Métropole affiche un résultat excédentaire au 31 décembre 2022 de + 44,9 M€. Celui-ci pourra permettre de réduire le recours à l'emprunt en 2023, dans un contexte de taux d'intérêts encore fortement haussiers.



Évolution des grandes masses budgétaires et des principaux soldes financiers entre 2019 et 2022 (budget principal en M€)

En millions d'euros courants		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
1	Ressources fiscales	320,6	335,9	326,2	350,9
	<i>dont fiscalité directe</i>	320,6	335,9	227,8	243,1
	<i>dont fraction TVA (réforme TH - art. 7351)</i>	-	-	98,2	107,8
2	Dotations de compensation de la réforme de la TP	48,5	48,3	48,3	48,3
3	Dotations diverses (dont DGF)	108,2	108,9	123,9	125,4
	<i>dont État</i>	100,0	100,5	115,5	116,8
	<i>dont Département</i>	8,2	8,3	8,4	8,5
4	Versement mobilité	34,5	33	35,2	0,0
5	Autres produits de fonctionnement	74,5	67,3	72,6	76,8
6	Recettes réelles de fonctionnement = 1+2+3+4+5	586,3	593,3	606,2	601,5
7	Ressources humaines	110,8	111,8	114,6	120,2
8	Contributions aux communes	105,7	106,3	106,6	113,5
9	Autres dépenses de gestion	189,9	225,1	209,3	200,4
	<i>dont Contributions obligatoires</i>	36,1	35,6	34,9	34,8
	<i>dont DSP</i>	22,6	24	26,6	27,0
	<i>dont Subventions</i>	30,3	72,1	50,3	40,9
	<i>dont Charges de structure patrimoniale</i>	25,1	25,4	25,9	28,6
	<i>dont Moyens généraux des services publics</i>	11,7	22,9	25,4	26,6
	<i>dont Charges de production des services publics</i>	55,2	34,2	38,4	36,8
	<i>dont Autres charges financières</i>	8,9	10,9	7,8	5,7
10	Dépenses de gestion (hors frais financiers) = 7+8+9	406,4	443,2	430,5	434,2
11	Épargne de gestion = 6-10	179,8	150,2	175,7	167,3
12	Frais financiers	7,2	7,2	7	7,8
13	Dépenses de fonctionnement (avec frais financiers) = 10+12	413,6	450,4	437,5	442,0
14	Capacité d'autofinancement (épargne brute) = 11-12	172,6	143	168,7	159,5
15	Remboursement de la dette (hors mouvements neutres)	59,4	52,7	55,8	63,1
16	Épargne disponible (nette) = 14-15	113,2	90,2	112,9	96,4
17	Recettes d'investissement (hors emprunt)	84,7	107,6	64,1	62,8
18	Ressources propres disponibles = 14+17-15	197,9	197,8	176,9	159,1
19	Dépenses d'équipement propres	187,9	234,9	180,2	159,2
20	Subventions d'équipement versées et autres dépenses d'inv.	61,0	78,9	69,5	50,2
21	Besoin de financement = 19+20-18	51,0	115,9	72,8	50,2
22	Emprunts souscrits (hors mouvements neutres)	75,4	90	85	74
23	Recettes totales de l'exercice = 6+17+22	746,4	790,9	755,2	738,2
24	Dépenses totales de l'exercice = 10+12+15+19+20	722,0	816,8	743	714,4
25	Fonds de roulement au 1^{er} janvier	10,4	34,8	8,9	21,2
26	Fonds de roulement au 31 décembre = 25+23-24	34,8	8,9	21,2	44,9
27	Encours de dette au 31 déc. (hors PAF* et acquisitions foncières différées)	525,0	562,3	591,6	619,6
28	Encours de dette total au 31 déc. (PAF** et acquisitions foncières différées inclus)	541,2	586,2	612,4	640
29	Capacité désendettement au 31/12 affichée (en années)	3	3,9	3,5	3,9

* Hors trans ports en commun, isolés dans un budget annexe dédié à compter du 01/01/2019

** Suite à une évolution du schéma comptable imposée par l'État, les prêts "Action Foncière", ou "PAF", accordés par la Métropole à ses communes membres, qui constituent des créances, sont désormais intégrés à l'encours de dette.

N.B. : Les arrondis effectués au dixième de million d'euros peuvent générer des écarts sur les totalisations sans incidence sur l'analyse.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE SUR 4 ANS (2019-2022)

Après la crise sanitaire, 2021 avait été marquée par une augmentation substantielle des soldes d'épargne, ceux-ci se rapprochant de leur niveau d'avant-crise, et par des dépenses d'impulsion du nouveau projet métropolitain.

Cette tendance se poursuit en 2022, malgré l'impact de la crise énergétique et de la forte inflation. L'épargne brute passe ainsi de 143 M€ en 2020 à 159,5 M€ en 2022, après 168,7 M€ en 2021. Les dépenses de gestion progressent faiblement en 2022 (+3,7 M€, soit + 0,86%), notamment en l'absence de subvention au budget annexe « Transports collectifs » encore nécessaire en 2021 pour faire face aux conséquences de la baisse de fréquentation suite à la crise sanitaire.

En parallèle, les recettes de fonctionnement diminuent de 4,7 M€ (-0,8%) en 2022, avec le transfert intégral du versement mobilité au budget des Transports en 2022 (35,2 M€ étaient encore affectés au budget principal en 2021), compensé en grande partie par la progression des produits fiscaux et des autres recettes d'exploitation.

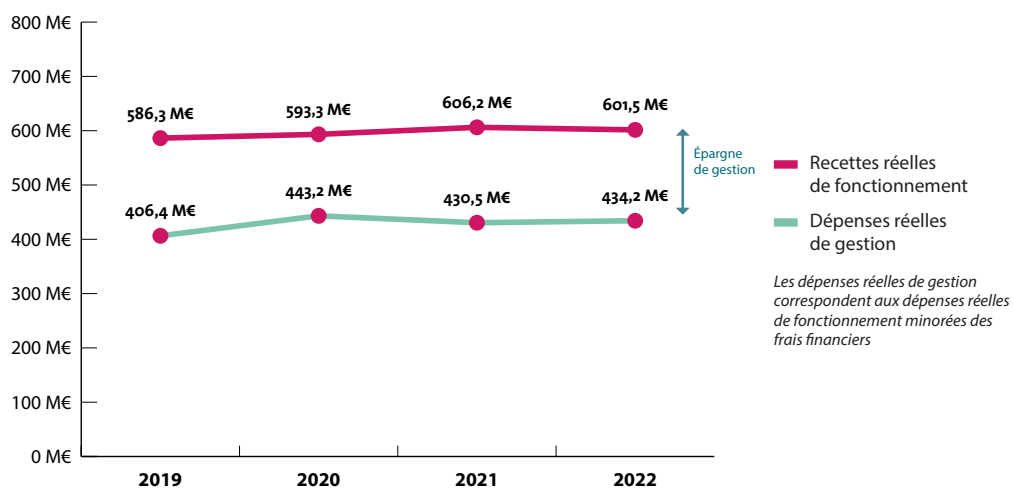
Grâce à une relative maîtrise de l'évolution des dépenses dans ce contexte économique inflationniste, **le taux d'épargne brute s'établit à 26,5% en 2022, en léger repli par rapport à 2021 (27,8%).**

L'épargne nette, elle, diminue de 16,5 M€ (-14,6%), à 96,4 M€ en 2022 (contre 112,9 M€ en 2021), du fait de l'augmentation des remboursements d'emprunts (+ 7,3 M€) en lien avec l'évolution de l'encours de dette. Elle **finance cependant 46% des investissements réalisés en 2022, soit un niveau satisfaisant (45,2% en 2021).**

Le volume d'épargne dégagé permet de financer les actions prioritaires du mandat et **garantit des marges de manœuvre suffisantes pour les futurs investissements, conformément à la stratégie financière métropolitaine.**

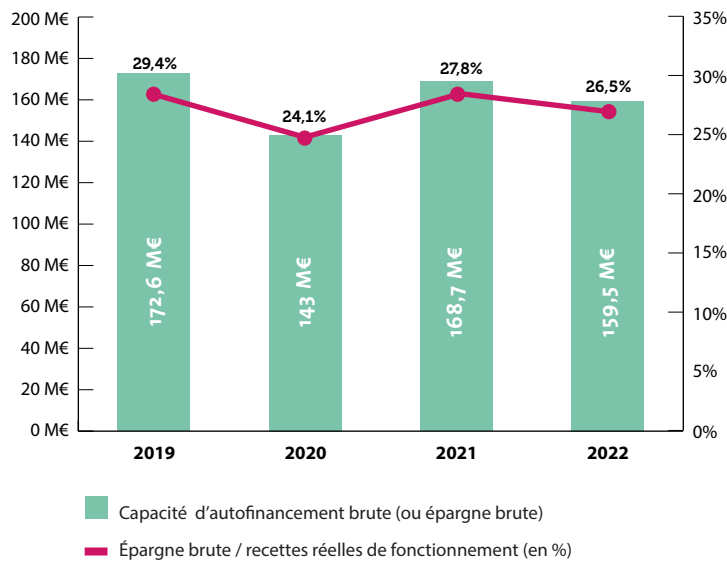
Une épargne qui reste solide

Évolution des recettes de fonctionnement et des dépenses de gestion



En 2022, l'épargne de gestion atteint 167,3 M€, après 175,7 M€ en 2021 et 150,2 M€ en 2020. La légère progression des charges financières (+ 0,8 M€) reflète la remontée des taux d'intérêts depuis mi-2022, avec un ré-endettement restant maîtrisé.

Évolution de la capacité d'autofinancement (ou épargne brute)



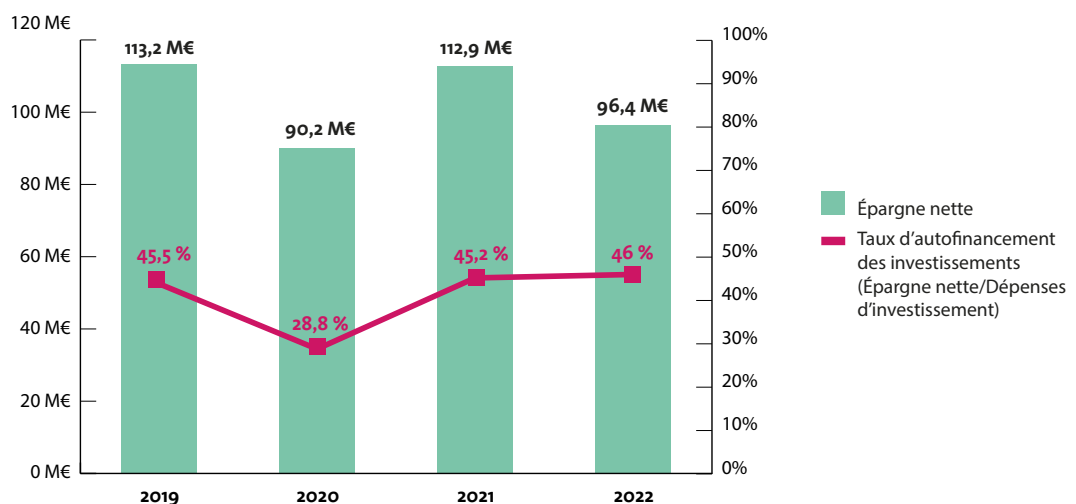
26,5 %

Ratio épargne brute / recettes réelles de fonctionnement en 2022

À 159,5 M€ en 2022, l'épargne brute dégagée est d'un niveau satisfaisant, avec un taux de 26,5%, même si celle-ci est inférieure à l'année précédente (168,7 M€ et 27,8%). Son niveau conséquent demeure en conformité avec la stratégie financière du mandat.

L'épargne nette atteint 96,4 M€ en 2022, après 112,9 M€ en 2021, et permet à la Métropole de conserver une ressource significative pour financer ses politiques publiques, et notamment 46% de ses investissements, malgré un contexte d'inflation forte.

Le poids de l'épargne nette dans le financement des investissements



Dans un contexte économique et financier compliqué en 2022, Nantes Métropole fait preuve de sa capacité à conserver des marges de manœuvre lui permettant de financer un haut niveau d'investissement.

209,4
millions d'euros
en dépenses
d'investissement
en 2022
soit 310 € par habitant

Définitions :

Capacité d'autofinancement (CAF), ou épargne brute : la CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

L'épargne brute / recettes réelles de fonctionnement : rapport entre les recettes réelles et la CAF, il mesure la part des recettes consacrées au financement des investissements

76 %
du financement des
investissements
est assuré par
les ressources
propres en 2022

Un volume d'investissement conséquent

La Métropole poursuit en 2022 le rythme soutenu de réalisation de son programme d'investissement, conformément aux engagements du mandat. **Les dépenses d'investissement du budget principal (hors dette) atteignent ainsi 209,4 M€**, en baisse de 40 M€ par rapport à l'exercice 2021. La baisse de 2022 s'explique principalement par la fin de projets engagés sur le précédent mandat qui ont abouti en 2021, et dont les dépenses ne sont en conséquence pas reconduites en 2022. Rappelons aussi que la hausse de 2020 était imputable au schéma comptable propre à la cession de l'assiette foncière du futur CHU avec paiement différé, qui s'était traduit par l'inscription en dépenses d'un montant identique aux recettes de cession, soit 43 M€.

46 %
des dépenses
d'investissement
sont financées grâce
à l'épargne nette

Les dépenses d'investissement du budget principal représentent ainsi un volume d'environ 310 € par habitant en 2022, soit un niveau qui reste conséquent. **Cette politique d'investissement traduit l'engagement de la Métropole dans la mise en œuvre des ambitions du mandat.** Elle souligne également le soutien apporté au tissu économique local.

Définitions

Ressources propres disponibles : elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions,...).

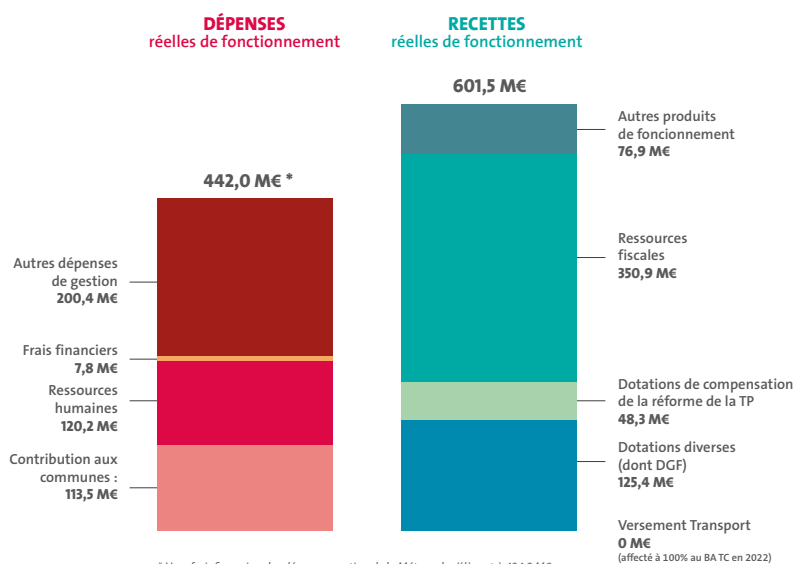
Dépenses d'investissement (hors dette) : elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette. Ce sont l'ensemble des dépenses relatives au patrimoine de la collectivité (construction, rénovation,...) et des subventions versées à d'autres collectivités en vue de la réalisation de projets d'envergure.

Taux d'autofinancement des investissements : épargne nette sur dépenses d'investissement. Il mesure la part d'investissements financés par l'épargne nette.



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DÉTAILLÉ DU BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 601,5 M€ pour l'année 2022 contre 442 M€ de dépenses réelles de fonctionnement (frais financiers inclus).

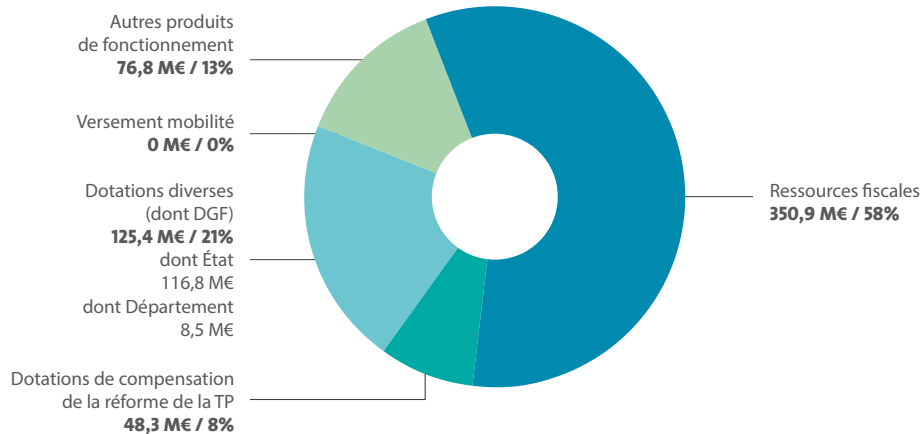
La constitution de l'épargne en 2022

En M€	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	586,3	593,3	606,2	601,5
Dépenses réelles de gestion (hors frais financiers)	406,4	443,2	430,5	434,2
Épargne de gestion	179,8	150,2	175,7	167,3
Taux d'épargne de gestion	30,7 %	25,3 %	29%	27,8%
Charges financières	7,2	7,2	7	7,8
Capacité d'autofinancement brute	172,6	143	168,7	159,5
Taux d'épargne brute	29,4 %	24,1 %	27,8 %	26,5%
Remboursement des emprunts	59,4	52,7	55,8	63,1
Capacité d'autofinancement nette	113,2	90,2	112,9	96,4
Taux d'épargne nette	19,3 %	15,2 %	18,6 %	16,0%

Malgré une baisse en 2022 par rapport à 2021, la Métropole maintient à un niveau suffisant l'autofinancement en 2022, qui contribue au financement de la réalisation d'un haut niveau d'investissement.

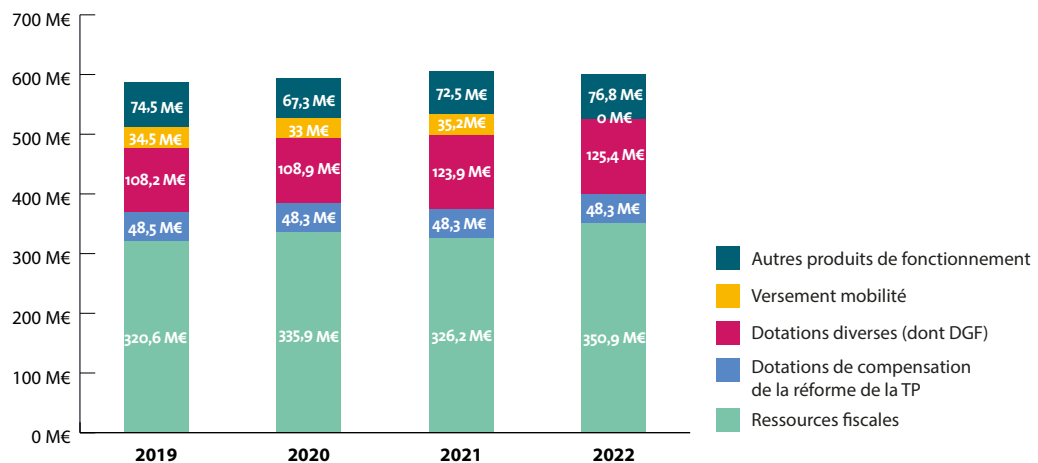
Les recettes de fonctionnement

La structure des recettes de fonctionnement en 2022 (601,5 M€)



Les recettes de fonctionnement (601,5 M€) connaissent une légère baisse en 2022 (- 0,8%), avec l'affectation de la totalité du Versement Mobilité au budget des transports en 2022 (transfert de plus de 35 M€ vers ce budget annexe).

Évolution des recettes réelles de fonctionnement



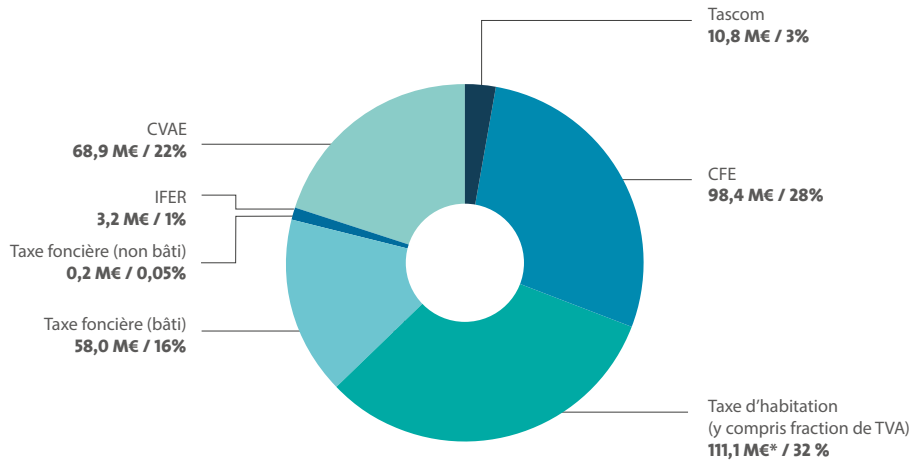
350,9

millions d'euros de produit fiscal en 2022 (58% des recettes de fonctionnement du budget principal)

Des recettes fiscales en hausse

Entre 2021 et 2022, les ressources fiscales directes (hors TEOM) progressent de 24,7 M€ (+7,6%) pour atteindre 350,9 M€, avec un léger dynamisme de la fiscalité économique (+2,6%, +4,6 M€), une revalorisation de l'effet base sur le foncier (+3,9%, dont 3,4% en Loi de Finances), et essentiellement une hausse de la fraction de TVA perçue pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation (qui passe de 98,4 M€ en 2021 à 107,8 M€ en 2022, soit + 9,55%).

La structure des ressources fiscales en 2022 (350,9 M€)



**En raison de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (seule perdure la taxe d'habitation sur les résidences secondaires), la Métropole a reçu une fraction de TVA nationale qui s'élève à 107,8 M€ en 2022. Cette fraction de TVA est intégrée au montant de la taxe d'habitation présenté ci-dessus.*

La fiscalité « ménages »

La fiscalité ménages regroupe la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (affectée au budget annexe « Déchets »). Toutefois, à l'exception de la taxe d'habitation, toutes ces taxes concernent à la fois les ménages et les entreprises.

Depuis 2021, conformément aux dispositions de la Loi de finances pour 2020, la Métropole ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les habitations principales, mais une fraction du produit net de la TVA.

En 2022, la fiscalité ménages représente 48,3% des ressources fiscales du budget principal de la Métropole, en hausse de 12,3 M€. Cette progression repose sur la taxe d'habitation (+ 10,1 M€, fraction de TVA liée à la réforme fiscale incluse), qui constitue 65% de la fiscalité ménages, et la taxe foncière sur les propriétés bâties (34% de la fiscalité ménages ; +2,1 M€ en 2022). Les taxes relatives au foncier non bâti se maintiennent quant à elles au niveau des exercices précédents, soit moins de 0,6 M€.

La fiscalité « entreprises »

La fiscalité entreprises regroupe la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

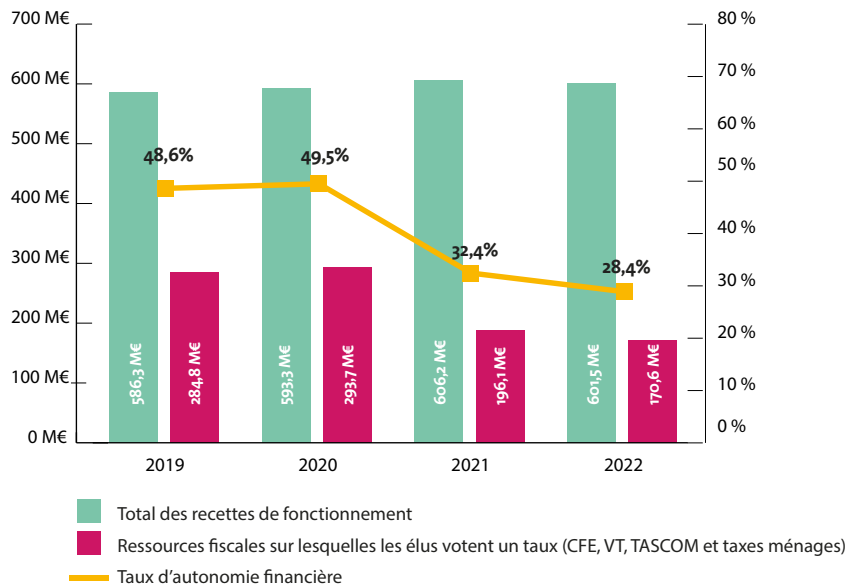
En 2022, la fiscalité entreprises représente 51,7% des ressources fiscales du budget principal de la Métropole (+4,6 M€). La CFE (98,4 M€) progresse de 7,7 M€ (+8,5%) en 2022, alors que les effets de la réforme des impôts de production, qui a réduit de moitié les valeurs locatives des établissements industriels, l'avaient fait baisser de 13,4 M€ en 2021. Cette hausse s'explique en grande partie par des rôles supplémentaires (+10,2 M€ en 2022). La CVAE (68,9 M€) diminue, elle, de 3,25 M€ en 2022 (-4,55%).

La CFE et la CVAE, qui constituent la cotisation économique territoriale, représentent 92,3% de la fiscalité des entreprises. Les produits générés par les IFER (3,2 M€) et la TASCOM (10,8 M€) augmentent quant à eux respectivement de + 0,15 M€ et + 0,04 M€.

La totalité du versement mobilité (35,2 M€ affecté au budget principal en 2021, soit 20%) est reversée au BA Transports depuis 2022.

Compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (compensée par le versement d'une fraction de TVA) et de la réforme des impôts de production, au regard des recettes de fonctionnement, **l'autonomie financière de Nantes Métropole connaît un nouveau recul en 2022 (- 4 points, après - 17 points en 2021)**. Le ratio « ressources fiscales conditionnées à un taux voté annuellement par les élus / recettes totales de fonctionnement » **s'élève ainsi désormais à 28,4%, contre 49,5% en 2020**.

Évolution de l'autonomie financière de Nantes Métropole



La stabilisation des dotations et compensations versées par l'État

Depuis 2011, le soutien financier de l'Etat se décompose en deux catégories de concours financiers, à savoir les dotations dites « classiques » (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) d'une part, et les compensations issues des réformes fiscales (FNGIR et DCRTP suite à la réforme de la taxe professionnelle, allocations compensatrices liées aux mesures réduisant les bases taxables) d'autre part :

- La refonte de la dotation d'intercommunalité mise en œuvre par la loi de finances en 2019 permet à la Métropole, grâce à son dynamisme démographique (+9 682 habitants entre 2021 et 2022), de profiter d'une progression de 1,4 % de sa dotation d'intercommunalité, qui s'élève à 16,46 M€ (+0,23 M€). Toutefois, dans le même temps, la dotation de compensation (74,9 M€), seconde composante de la dotation globale de fonctionnement, subit un écrêtement de 1,68 M€ (-2,2%) afin notamment de financer la péréquation (DSU, DSR) et l'actualisation des données nationales de population. **Au final, la DGF enregistre une baisse de 1,4 M€ pour s'établir à 91,3 M€ (-1,56%).**
- Les compensations fiscales économiques enregistrent une progression de 24% (+ 3,7 M€) en 2022, et s'établissent à 18,8 M€. Cette évolution repose sur l'exonération de base minimum de CFE pour les redevables réalisant un montant de chiffre d'affaires ou de recettes inférieur ou égal à 5 000 €, introduite en 2019, et sur des tarifs des locaux professionnels qui ont progressé de 0,96% en moyenne sur le territoire de la Métropole. Les compensations relatives aux taxes ménages atteignent quant à elles 2,9 M€.
- Constants depuis 2014, les versements liés à la réforme de la taxe professionnelle (FNGIR et DCRTP) sont parfaitement stables. La DCRTP et le FNGIR se maintiennent respectivement à 16,3 M€ et 32 M€.
- Citons enfin 0,85 M€ au titre du FCTVA, suite aux dispositions législatives issues de la loi de finances pour 2016, qui élargissent l'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Une dotation de compensation départementale stabilisée

La dotation de compensation départementale consécutive aux transferts de compétences réalisés en 2017 s'élève à **8,5 M€ en 2022**, soit 0,1 M€ de plus qu'en 2021. Cette dotation recouvre les coûts liés à la voirie transférée et à trois compétences sociales : le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et l'information et la coordination gérontologique (CLIC personnes âgées).

Une progression des autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement augmentent en 2022 (+ 5,8 %) et s'établissent à 76,8 M€, contre 72,6 M€ en 2021.

Les ressources en provenance d'autres collectivités (hors DGD départementale et participations de l'Etat) baissent de plus de 4 M€ pour s'établir à 6,6 M€ en 2022, contre 10,7 M€ en 2021. Cette baisse concerne principalement les participations de la Région (- 1 M€), portant notamment sur l'accompagnement à la rénovation énergétique (PTRE et SARE), de l'État (-1,4 M€, à 3 M€) et l'Union Européenne (-0,5 M€). A noter également la participation de la Caisse d'Allocations Familiales au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage (0,5 M€).

Les recettes tarifaires ont augmenté en 2022 (+ 1,1 M€), à l'image des droits de place (+ 0,2 M€), des redevances et recettes d'utilisation du domaine public (+ 1 M€), de la location des vélos en libre-service Bicloo (+ 0,1 M€) et des billetteries des équipements culturels et sportifs (+ 0,45 M€), alors qu'une baisse du forfait post-stationnement (-0,5 M€) reversé par la ville de Nantes est parallèlement observée (-21%).

Les autres recettes de fonctionnement incluent par ailleurs le produit de la taxe de séjour (3 M€, contre 2,6 M€ en 2021). Celui-ci augmente (+17,5%) en raison de la hausse des nuitées taxées en 2021. La taxe de séjour est en effet collectée avec une année de décalage, et avait souffert de la crise sanitaire en 2020 et 2021. Les autres recettes d'exploitation concernent aussi les redevances de DSP, notamment celle du mobilier urbain : 7,8 M€ en 2022, avec l'encaissement sur 2022 de la redevance des deux exercices 2021 et 2022.

À noter également l'accroissement de 5,7% des recettes de mutualisations, liées aux remboursements de charges de structure et de personnel. En 2022, 47,2 % des effectifs sont mutualisés, soit 1 911 agents, majoritairement avec la ville de Nantes, sur un effectif total de 4 045 agents permanents (ETP).

Définitions

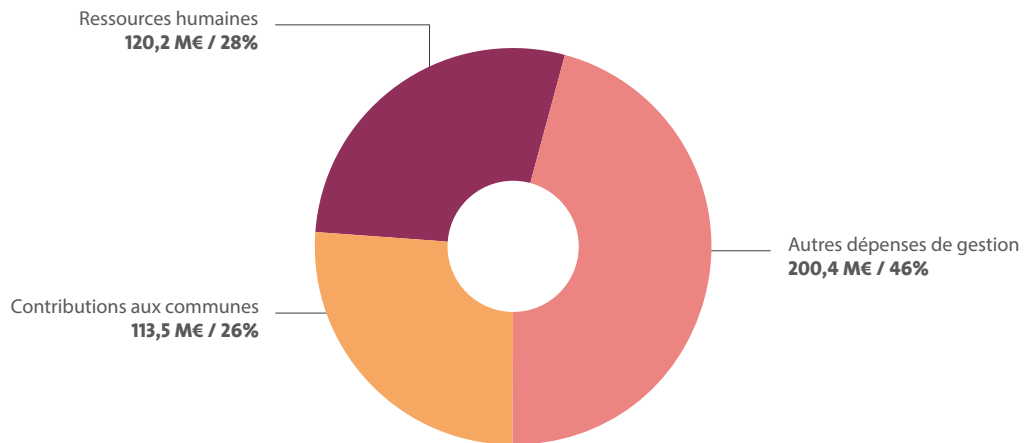
Le produit de la fiscalité directe : somme des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières, CFE, CVAE, IFER,...) payées par les contribuables, ménages et entreprises. Il faut y ajouter le Versement Mobilité pour déterminer les ressources fiscales totales.

Autonomie financière et fiscale : l'autonomie financière des collectivités territoriales est conçue comme une déclinaison du principe de libre administration des collectivités dans le domaine budgétaire et fiscal.

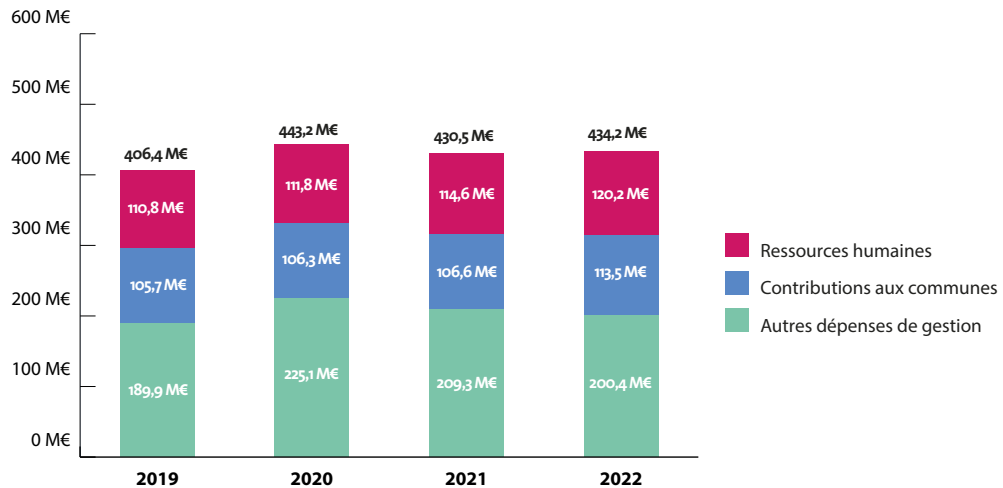


Les dépenses de gestion (hors frais financiers)

La structure des dépenses de gestion (hors frais financiers) en 2022 (434,2 M€)



L'évolution des dépenses de gestion (hors frais financiers)



Les dépenses de gestion (hors frais financiers) progressent légèrement en 2022 (+ 0,86%), mais demeurent à un niveau élevé (à 434,2 M€) en raison de la crise énergétique et de la forte inflation en 2022, ainsi que des mesures nationales et locales concernant l'évolution de la masse salariale.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement atteint 97,7% en 2022 par rapport à celles prévues au BP 2022.

Les dépenses de personnel forment l'un des principaux postes de dépenses de fonctionnement de la Métropole. Elles s'élèvent, en montants bruts, à 169,3 M€ en 2022 contre 160,4 M€ en 2021. Atténuées des recettes de mutualisation (49,1 M€), elles représentent **27,7% des dépenses de gestion pour** un montant net de **120,2 M€** (contre 114,6 M€ en 2021, soit + 4,9%). **La collectivité a, en effet, réalisé en 2022 un effort exceptionnel sur le régime indemnitaire en faveur de la préservation du pouvoir d'achat des agents.**

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation :

- L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité, lié à l'évolution des carrières des agents publics, cumulé aux diverses revalorisations de grilles indiciaires (catégories C et B) en lien avec les accords Parcours Professionnels Carrières Rémunération (PPCR) et aux revalorisations du SMIC intervenues en 2022 : y contribuent pour 2,6 M€ ;
- Les mesures nationales sur lesquelles la collectivité ne peut influencer, et notamment la revalorisation générale du point d'indice de 3,5% au 1^{er} juillet 2022, décidée par l'État : pour 2,2 M€ ;
- La refonte du régime indemnitaire des agents, à compter du 1^{er} juillet 2022, votée en juin 2022 : pour 1,9 M€ ;
- Les actions volontaristes mises en œuvre par la Métropole afin de permettre l'adaptation continue du service public pour répondre aux besoins des habitants, entre autres pour la police métropolitaine des transports publics (+ 2,2 M€) ;
- La poursuite de la mutualisation des services Nantes Métropole - Ville de Nantes, en particulier la direction du courrier en 2022, avec de nouvelles dépenses portées par Nantes Métropole qui sont compensées en totalité, en recettes, par la ville de Nantes.

113,5

millions d'euros
reversé aux
communes membres

Un renforcement de la solidarité territoriale de Nantes Métropole envers ses communes membres

Plus fortement encore que les années précédentes, avec le nouveau pacte métropolitain de solidarité, Nantes Métropole renforce sa politique de participation financière en direction de ses communes, afin de garantir l'équilibre territorial. Les versements aux communes se composent de deux enveloppes principales : les attributions de compensation (AC) d'une part, la dotation de solidarité communautaire (DSC) d'autre part.

La Métropole a ainsi redistribué 113,5 M€ en 2022 (106,6 M€ en 2021), soit une hausse de 6,7 M€ par rapport à l'année précédente (+ 6,5%). **Les reversements aux communes représentent alors 26,1% des dépenses de gestion** (24,8% en 2021).

Les attributions de compensation s'élèvent dorénavant à 77,7 M€ en 2022 (72,7 M€ en 2021), soit +6,9%. Cette majoration prend en compte la prise en charge par la Métropole du coût d'entretien des espaces verts d'abord de voirie livrés depuis 2001.

La dotation de solidarité communautaire progresse également de 5,6%, passant de 33,9 M€ à 35,8 M€, en raison de son mode de calcul indexé sur l'évolution des dotations et compensations, et des recettes fiscales de la Métropole à taux constants. **Ainsi, la Métropole contribue à la solidarité territoriale à hauteur de 52,9 € par habitant, soit un niveau de redistribution important.**

À ces reversements s'ajoutent des fonds de concours et remboursements divers aux communes, notamment la mise en place du « Plan piscines » avec un nouveau fonds de concours pour les communes disposant d'équipement aquatique, qui s'est traduit par une forte progression de ce poste, passant de 1,1 M€ en 2021 à 3,9 M€ en 2022.

Des autres dépenses de gestion cohérentes avec la mise en œuvre du projet métropolitain et impactées par la forte inflation et la crise énergétique

Les autres dépenses de gestion atteignent **200,4 M€ en 2022**, en baisse de - 4,25% par rapport à 2021.

Hors dotation d'exploitation transports, les dépenses relatives aux **délégations de services publics (DSP)** supportées par le budget principal s'établissent **26,9 M€** en 2022 (soit + 0,4 M€ et +1,6%). En effet, un soutien supplémentaire de 0,2 M€ a été accordé à la DSP de la Cité des Congrès, au Château des Ducs de Bretagne : + 0,2 M€, à la DSP Tourisme : + 0,6 M€, ainsi que des ajustements sur les autres DSP : patinoire du Petit-Port : - 0,1 M€, Quartier de la Création : - 0,5 M€, compte tenu de leur activité.

Nantes Métropole a par ailleurs dépensé **34,8 M€** en 2022 **pour honorer ses contributions obligatoires**, soit un montant en baisse de 0,1 M€ par rapport à 2021. Le recul de 0,9% de la contribution versée au SDIS (- 0,2 M€), qui représente 69% de ces versements obligatoires

200,4
millions d'euros
de dépenses de
gestion en 2022

(à 24 M€), en constitue la principale explication. Les autres contributions, qui regroupent les versements au Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO), à l'ESBANM, à Atlanpole, au pilotage de la mission de prévention des milieux aquatiques, ainsi qu'au Pôle Métropolitain Nantes - Saint-Nazaire se maintiennent quant à elles à 10,8 M€ (+0,1 M€).

Les subventions, qui s'élèvent à 37,1 M€ (hors subventions versées aux communes pour 3,9 M€), enregistrent une nette diminution (- 24,7%), après une année 2021 encore marquée par des versements exceptionnels aux budgets annexes (13,5 M€ en 2021). L'évolution de ce poste masque, en fait, des progressions fortes envers les autres structures subventionnées. Les subventions versées aux associations (32,1 M€) augmentent, en effet, de 4,4 M€ (+ 16 %), notamment à destination des associations d'insertion (+ 19,1%), de cohésion sociale (+ 30,8%) et de l'économie sociale et solidaire (+ 28,5%).

Les dépenses dédiées aux politiques métropolitaines s'établissent à 36,8 M€ en 2022, contre 38,4 M€ en 2021, soit une baisse de 4,2 % ; elles intègrent notamment le service Bicloo (4,15 M€), Mon projet Renov' (0,7 M€), le Fonds de solidarité logement (FSL) pour 1,7 M€ (après 2,6 M€ en 2021), la participation aux terrains d'accueil des Gens du voyage (1,3 M€), le soutien aux Grands événements sportifs (1,6 M€) et clubs de haut niveau (1 M€), et aussi l'entretien des aménagements urbains (6,5 M€), la propreté urbaine (2,1 M€), la contribution pour les eaux pluviales (2,5 M€)...

Les autres charges de gestion regroupent également **les moyens généraux des services publics** qui s'établissent à **26,5 M€** et enregistrent une hausse de 1,1 M€, du fait notamment de l'augmentation des carburants (+1,1 M€), ou des coûts de nettoyage (+0,2 M€) par exemples. Ces dépenses portent également sur l'achat de prestations de services informatiques (2,4 M€), des frais de télécommunication (2,1 M€), de gardiennage (3 M€), d'entretien des véhicules (1,6 M€)...

Les charges de structures patrimoniales s'élèvent quant à elles à **28,6 M€**, en hausse de 2,7 M€ (+10,4%) par rapport à 2021 (25,9 M€), avec notamment une progression des coûts de l'énergie, qui passent de 2,1 M€ à 2,5 M€ (+19%), des coûts de maintenance (+32%), des locations immobilières (+2,1%) et des charges locatives (+13,7%)...

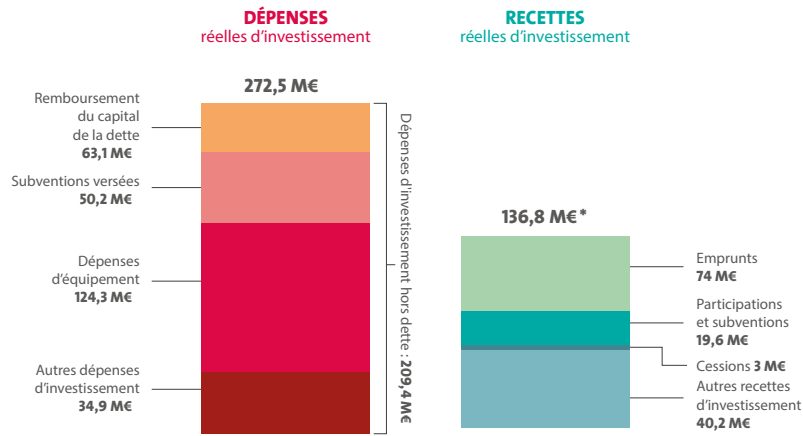
Les autres charges financières, qui représentent près de **3 M€**, sont principalement composées de la contribution de la Métropole au FPIC (1,75 M€) et d'autres reversements de fiscalité (0,5 M€), des dotations aux provisions (0,1 M€), de titres annulés sur exercices antérieurs (0,3 M€), etc... .

Définitions

Dépenses d'intervention : elles regroupent l'ensemble des dépenses de politiques publiques en fonctionnement relatives à la mise en œuvre des services publics offerts par Nantes Métropole.

Les contributions aux communes membres : l'attribution de compensation a pour objectif de neutraliser l'impact pour les communes des transferts de fiscalité à la Métropole, tout en tenant compte des économies de charges effectuées du fait des transferts de compétences. La dotation de solidarité communautaire est un reversement obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2020, permettant à Nantes Métropole de répartir équitablement entre les communes membres une partie de la croissance des ressources fiscales.

La section d'investissement

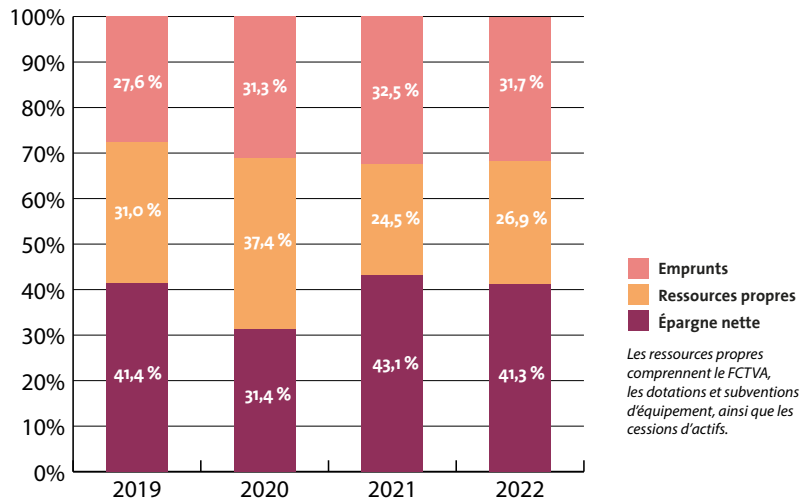


* Tenant compte des excédents de fonctionnement des années précédentes (1068), les recettes d'investissement de la Métropole s'élèvent à 239,7 M€.

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à **136,8 M€** pour l'année 2022 (y compris les produits de cessions de 3 M€), contre 272,5 M€ de dépenses réelles d'investissement (incluant 63,1 M€ de remboursement du capital de la dette).

Des recettes d'investissement propres en légère baisse

La structure des recettes d'investissement



En 2022, l'autofinancement net dégagé (96,4 M€) ainsi que les ressources propres d'investissement (62,8 M€) représentent près de 68,3% de la structure des recettes d'investissement. L'emprunt mobilisé (74 M€) en représente 31,7%.

Les ressources propres d'investissement, cumulées à l'épargne nette, financent en 2022 la majeure partie (76%) des investissements de Nantes Métropole (70,9% en 2021) :

- Épargne nette (épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette) : l'augmentation des remboursements d'emprunts (+ 7,3 M€) n'est plus compensée en 2022 par l'épargne brute constatée dans la section de fonctionnement (- 9,2 M€) ; l'épargne nette s'établissant à 96,4 M€ en 2022 (contre 112,9 M€ en 2021), sa part progresse peu (à 46% en 2022, après 45,2% en 2021) dans leur structure de financement.

- Ressources propres d'investissement : ces ressources ont elles aussi enregistré une légère décreue (- 1,3 M€) et s'élèvent à 62,8 M€ en 2022 (64,1 M€ en 2021). Leur part dans le financement de l'investissement se stabilise (30% en 2022, contre 25,7% en 2021).

Celles-ci comprennent :

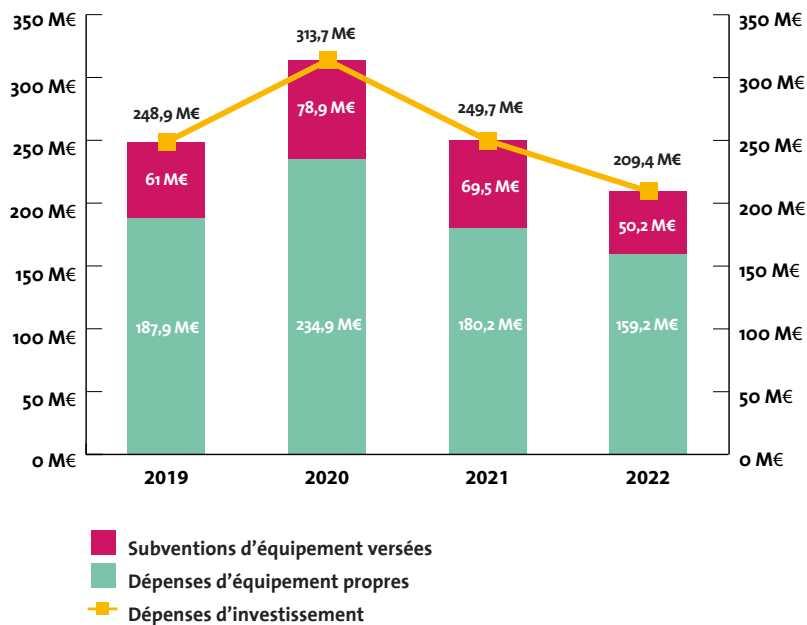
- Les subventions d'équipement, qui s'élèvent à 19,6 M€ avec notamment les contributions de l'Etat (5,3 M€), de l'Union Européenne (2,1 M€), du Département (2,1 M€) et de la Région (2,2 M€), et les autres recettes d'investissement pour 7,9 M€ ;
- Les dotations et fonds divers dont le versement du fonds de compensation de la TVA, calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2021, pour un montant de 17,6 M€, la taxe d'aménagement (TA) s'élevant à 10,7 M€, ainsi que le produit des amendes police (4,1 M€) ;
- Les cessions d'immobilisation (3 M€).

Le solde des investissements, ceux non couverts par les ressources propres d'investissement et l'épargne nette, est financé par l'emprunt. Les dettes contractées en 2022 s'établissent à 74 M€ contre 85 M€ en 2021. Ainsi, **le fonds de roulement augmente de 23,7 M€ en 2022 pour atteindre 44,9 M€** (soit 23 jours de dépenses totales), et permettra de limiter le volume d'emprunts à mobiliser en 2023, avec des taux d'intérêts encore en forte hausse.

L'épargne dégagée et les recettes propres d'investissement perçues permettent la réalisation du projet métropolitain tout en préservant une situation financière saine fin 2022.

Des investissements conséquents de la Métropole en 2022

Évolution des dépenses d'investissement et de leurs composantes



Le volume des investissements (hors dette) réalisées par la Métropole sur son budget principal atteint 209,4 M€ en 2022, et est composé de deux enveloppes :

- Les dépenses d'équipement propres, qui portent sur les projets portés directement par la Métropole. Elles s'établissent à 124,3 M€ en 2022.
- Les subventions d'équipement et les autres dépenses d'investissement, qui représentent 85,1 M€. Cette enveloppe est essentiellement constituée des subventions versées par la collectivité à ses partenaires pour les accompagner dans leurs projets, à hauteur de 50,2 M€.

Le taux de réalisation des investissements atteint près de 71% en 2022 par rapport aux crédits prévus en 2022 (après DM) au budget principal. La baisse des investissements en 2022 s'explique par la fin de projets engagés sur le précédent mandat qui ont abouti en 2021 et dont les dépenses ne sont en conséquence pas reconduites en 2022. Il s'agit notamment de la rétrocession des terrains acquis par l'AFLA remboursés par la Métropole en 2021 suite à la sortie de l'AFLA (9,7 M€), de la fin du contrat d'objectifs et de moyens signé avec NMH (-5,3 M€), de la fin du paiement de la nouvelle École d'Arts (-2,2 M€), de la construction des centres techniques de Bouaye et Janvraie (-3,5 M€), des aménagements de la Gare nord (-2,6 M€), du projet Loire à Vélo Port à Bois et Indret (-1,7 M€), d'une moindre participation sollicitée des partenaires de la Métropole pour le transfert Nantes État au Grand Blottereau (-13,8 M€), pour les aménagements de l'Île de Nantes (-5,8 M€) ou pour la CPA Pré Gauchet (-3,6 M€).

En 2022, l'effort d'investissement a principalement porté sur les aménagements d'espaces publics, la fabrique de la ville écologique et solidaire, et le rayonnement de la Métropole et son ouverture au monde.

La politique **Conciliation et usage des espaces publics**, premier poste d'investissement du budget principal, a nécessité **54,7 M€** en 2022. Nantes Métropole se donne les moyens de ses ambitions pour poursuivre les aménagements de voiries dans le cadre des contrats territoriaux (13,9 M€), l'entretien-rénovation-sécurité de la voirie, d'éclairage public, de patrimoine arboré, et l'entretien des ouvrages d'art (17,7 M€). Le plan d'action en matière d'éclairage public (2,1 M€) doit permettre des économies d'énergie et une réduction des dépenses de fonctionnement.

La Politique **Fabrique de la Ville écologique et solidaire** a représenté **26,8 M€** d'investissements, dont les participations versées (21,6 M€) dans le cadre des ZAC et CPA d'aménagement du territoire métropolitain : sur l'Île de Nantes, Pirmil Les Isles, le Bas Chantenay, et les aménagements de la place de la Petite Hollande. Les subventions d'équipement versées en 2022 pour le fonds 1 % Mise à l'abri ont atteint 0,2 M€.

Les dépenses liées au **rayonnement de la Métropole et son ouverture au monde** ont représenté **24,3 M€** en 2022, et comprennent l'attractivité sportive (15,6 M€) dont la modernisation de la Beaujoire pour la Coupe du monde de Rugby (sanitaires, aménagements divers...) et la construction du nouveau CREPS régional, l'entretien des équipements touristico-culturels (1,6 M€) et la remise à niveau numérique de la Cité des Congrès (4,7 M€).

En matière d'**Habitat, Logement et Hospitalité**, la Métropole a poursuivi ses engagements (**20,7 M€**) pour la construction de logements sociaux et la réhabilitation, notamment écologique, du parc social, l'amélioration du parc privé (1,4 M€) dont les primes thermiques, l'aide à l'accession de logement abordable, et l'entretien des aires d'accueil et terrains familiaux des gens du voyage (0,5 M€).

Au sein du budget principal, la politique des **Mobilités** représente **12,2 M€** d'investissements en 2022, avec les déplacements actifs, principalement des aménagements (1,2 M€) sur les axes structurants et magistraux vélos, le lancement des projets route de Nantes - Angle Chaillou entre La Chapelle sur Erdre et Nantes, entre Saint Herblain - Couëron - Indre, la Gare à Bottière Chénaies à Nantes, les aménagements vélos créés dans le cadre de l'urbanisme tactique Route de Rennes entre Orvault et Nantes, l'installation de consignes connectées. Le programme de stationnement vélo s'est poursuivi avec des consignes sur de nouveaux sites, et les subventions à l'acquisition d'un vélo cargo ou familial. Et l'aménagement de voies réservées au covoiturage, notamment le Boulevard de Vendée à Nantes a été engagé (0,4 M€).

Le **soutien à la recherche et aux innovations** a été conforté en 2022, avec **13,9 M€**, notamment pour les travaux de construction du bâtiment universitaire rue Bias et la plateforme de valorisation économique et créative dans les Halles 1 & 2, des participations pour la construction de l'École de Design et à ARRONAX pour l'étude de valorisation de la filière pharmaceutique, et dans le cadre du Contrat de Projet Etat - Région 2015-2020, à l'IFSTTAR, l'École Centrale, l'Université, l'IFREMER, et l'IRT Jules Verne. Au titre du soutien aux pôles de compétitivité, 0,2 M€ ont été versés au fonds d'amorçage Go Capital Amorçage II, 0,25 M€ au fonds Capital Risque Innovation Ouest Ventures, et 0,1 M€ au fonds d'expérimentation City Lab.

La **Politique de la ville** représente **8,5 M€** en 2022, pour les différents quartiers : Bellevue, Nantes Nord, Les Dervallières, Bottière Pin Sec, Rezé Château et Plaisance Orvault notamment.

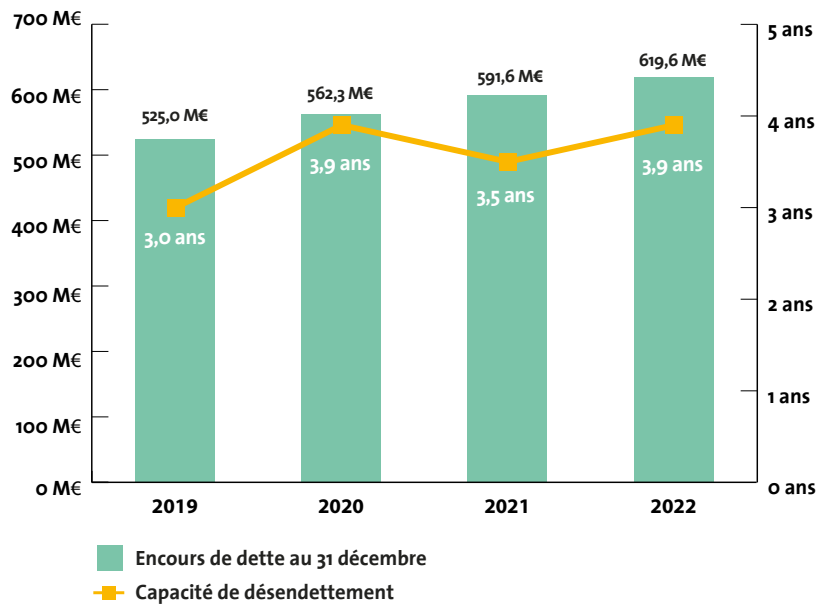
La politique **Économie et emploi responsable** s'est portée à **2,6 M€**, avec la création et l'aménagement des sites d'activités, le versement d'une avance remboursable à l'OGIM, la subvention d'équipement versée pour l'animation du patrimoine immobilier économique métropolitain (PIEM).

Les politiques **Énergie Climat, Nature et Biodiversité** et **Eau** représentent **5,8 M€**, dont 0,5 M€ pour la restauration des cours d'eau, 1,5 M€ pour la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales, et 2,5 M€ de subventions versées pour la rénovation énergétique BBC. L'installation de panneaux photovoltaïques se poursuit par ailleurs sur les bâtiments métropolitains, avec en particulier le lancement du projet sur le P+R de Neustrie (coût total estimé à 1 M€).

Ces exemples illustrent le volontarisme de la Métropole à poursuivre son ambition pour le territoire, qui se traduit par un niveau soutenu d'investissement sur ce mandat.

Un ré-endettement du budget principal maîtrisé

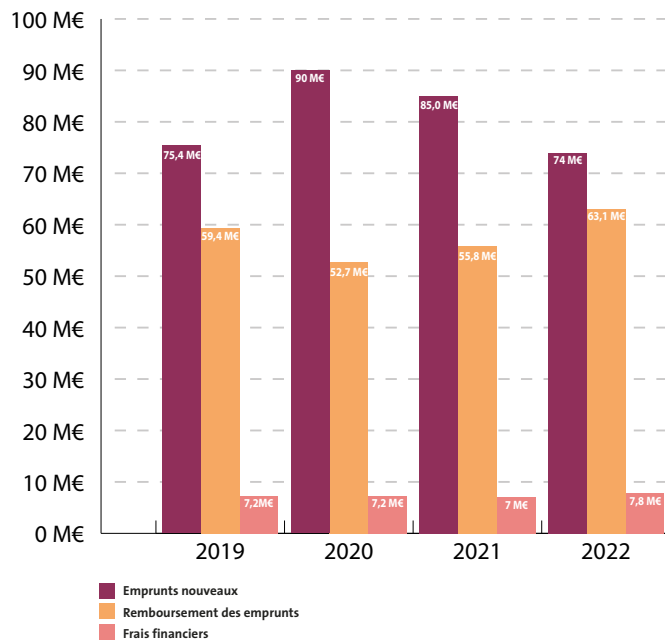
L'encours de dette et la capacité de désendettement



Pour mettre en œuvre son projet d'investissement ambitieux sur le mandat, la Métropole doit procéder à un recours récurrent à l'emprunt pour financer le volume des investissements. Ce réendettement progressif, amorcé depuis 2019 (74 M€ d'emprunts nouveaux en 2022, après 85 M€ en 2021 et 90 M€ en 2020) s'inscrit dans la stratégie financière de la Métropole.

Le montant des emprunts nouveaux étant plus élevé que celui des remboursements en capital de la dette existante (63,1 M€), **l'encours de dette du budget principal s'accroît en conséquence pour atteindre 619,6 M€** au 31 décembre 2022. S'y ajoutent les prêts « Action foncière » ou « PAF », qui représentent 14,1 M€, consentis par la Métropole à ses communes membres dans le cadre d'acquisitions de réserves foncières, ainsi que les acquisitions foncières avec paiement différé (6,2 M€), et qui constituent des créances. L'encours comptable fin 2022 s'élève ainsi à 640 M€.

Évolution des emprunts contractés et de l'annulé de la dette



3,9 ans
capacité de
désendettement
en 2022

Parallèlement, la charge de la dette augmente de 0,8 M€, passant de 7,0 M€ en 2021 à 7,8 M€ en 2022, avec la remontée des taux observée depuis l'été 2022.

Malgré l'accroissement progressif de la dette, **le ratio de la capacité de désendettement**, qui passe de 3,5 ans en 2021 à **3,9 ans au 31 décembre 2022, est toujours très sain**, et bien inférieur à la limite de 10 années fixée pour le mandat.

Définitions

Capacité de désendettement : elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

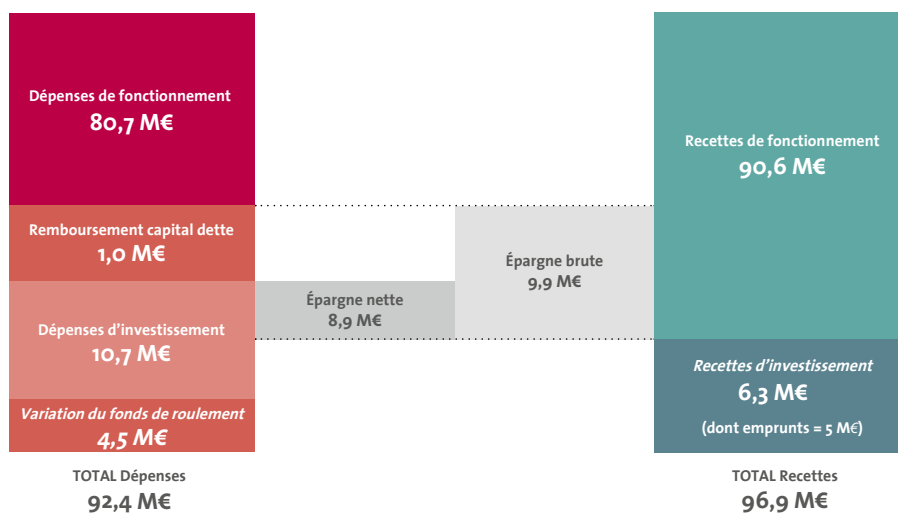


LES BUDGETS ANNEXES

Nantes Métropole dispose d'un budget annexe portant sur un service public administratif (SPA) : le budget déchets, et de 5 budgets annexes relatifs aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) :

- Budget Transports collectifs
- Budget Eau
- Budget Assainissement
- Budget Stationnement
- Budget Locaux industriels et commerciaux

Budget Collecte et traitement des déchets (SPA)



Synthèse budget déchets

En M€	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	77,6	77,6	89,5	90,6
Dépenses réelles de fonctionnement	76,1	69,7	78,3	80,7
Capacité d'autofinancement brute	1,5	7,9	11,2	9,9
Taux d'épargne brute	1,9 %	10,2 %	12,6 %	10,9 %
Remboursement des emprunts	1	1	1	1
Capacité d'autofinancement nette	0,5	6,9	10,2	8,9
Taux d'épargne nette	0,6 %	8,9 %	11,4 %	9,8 %
Dépenses d'investissement (hors dette)	5,4	6,5	9,3	10,7
Encours de dette au 31 décembre	6,0	5,0	4,0	8,0
Capacité de désendettement	4,1 ans	0,6 an	0,4 an	0,8 an

Ce budget annexe représente 7,2% du budget global de la métropole (hors neutralisation des flux croisés).

Les recettes de fonctionnement progressent à **90,6 M€** en 2022 (+1,2%) par rapport à l'exercice précédent (89,5 M€). Rappelons le versement exceptionnel d'assurance de 8 M€ perçu en 2021 pour l'indemnisation de l'incendie du centre de tri (incendie en 2017) ; sans tenir compte de celui-ci, les produits de 2022 auraient alors évolué de 11,1% (+ 9,1 M€).

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (73,2 M€), qui représente 81% des recettes, a progressé de 6,9 M€ (+10,4%), avec un taux de TEOM porté à 7,95% en 2022 (+0,45 point) et

l'évolution physique des bases. De la même manière, la redevance spéciale (2,6 M€), appliquée aux professionnels produisant plus de 1 020 litres de déchets hebdomadaires, évolue de 0,6 M€. Enfin, la revente par la Métropole des matériaux triés (papier, carton, verre, ferraille) et déchets industriels progresse de 1 M€ par rapport à 2021 (+30,5%), en raison de la crise des matières premières qui augmente la demande en matières recyclées et permet d'obtenir des tarifs de reprise en nette évolution.

Les dépenses de fonctionnement représentent 87% du budget pour un montant de **80,7 M€** en 2022, contre 78,3 M€ en 2021 (+3,1%). D'une manière générale, les dépenses de fonctionnement de 2022 ont supporté une forte augmentation des prix, qui a impacté les coefficients d'évolution des tarifs de collecte et de traitement dans le cadre des marchés publics. Les hausses exceptionnelles du prix des matières premières ont justifié aussi des versements d'indemnités (0,6 M€) dans le cadre du principe juridique de l'imprévisibilité. Cependant, les quantités de déchets ont baissé d'une façon significative en 2022 (- 6,7 % de déchets ménagers et assimilés). Sur les coûts de traitement, l'économie générée par cette baisse des tonnages neutralise complètement les surcoûts liés aux tarifs.

Le traitement des déchets constitue le premier poste de dépenses (29,4 M€), stable par rapport à 2021 (+0,13%). Il est suivi des coûts de collecte (17,3 M€, +7,8%) et de la masse salariale (16,97 M€, +4,3%). La gestion des déchetteries représente quant à elle 6,5 M€ (+4,2%), à la suite du renouvellement des marchés d'exploitation des déchèteries hors Nantes depuis avril 2020 qui ont entraîné une hausse des tarifs. Par ailleurs, les dépenses de surveillance et de sécurisation des sites sont également en progression mais restent indispensables en raison de la présence très importante des récupérateurs. Les frais financiers sont enfin mineurs puisqu'ils s'élèvent à 0,1 M€.

De par son mode de financement (TEOM, redevances), le budget annexe des déchets a vocation à être équilibré. Le montant de l'épargne brute dégagée s'établit à 9,9 M€ en 2022 (contre 7,9 M€ en 2020, et 11,2 M€ en 2021 ou 3,2 M€ hors versement exceptionnel). Il représente 10,9% des recettes de fonctionnement.

La progression de l'épargne brute conjuguée à la stabilité des remboursements d'emprunt (1 M€) aboutit à une hausse équivalente de l'épargne nette (8,9 M€ en 2022), qui permet de financer 83% des investissements réalisés. Un nouvel emprunt de 5 M€ a été mobilisé en 2022, il n'y en avait plus eu depuis 2010.

Les dépenses d'investissement hors dette atteignent en effet **10,7 M€** en 2022 (+14,5%), contre 9,3 M€ en 2021 et 6,5 M€ en 2020. Ceux-ci ont notamment porté sur le renouvellement des véhicules de collecte (5,7 M€), les nouvelles dotations et le renouvellement des bacs roulants et des colonnes à verre (3,1 M€), le renouvellement du parc de conteneurs enterrés (0,3 M€), le financement de broyeurs et composteurs individuels ou collectifs (0,2 M€), la réhabilitation de déchetteries pour 1 M€, et le lancement des études pour la mise en place d'équipement de traitement des déchets verts et bio-déchets.

L'épargne disponible ainsi que les recettes d'investissement perçues, constituées intégralement du FCTVA (1,3 M€), sont venues alimenter le fonds de roulement (4,5 M€) en prévision des futures dépenses.

L'encours de dette du budget annexe Déchets s'établit à 8 M€ au 31 décembre 2022. La **capacité de désendettement est excellente, inférieure à 1 an**, comme en 2020 et 2021.

Présentation générale des budgets annexes SPIC

Présentation générale des 5 budgets annexes SPIC

En M€	Transport	Eau	Assainissement	LIC*	Stationnement	TOTAL
Recettes réelles de fonctionnement	256,3	104,0	55	1,4	12,5	429,2
Dépenses réelles de fonctionnement	218,1	89,5	31	0,3	10,4	348,8
Capacité d'autofinancement brute	38,2	14,6	24,4	1,1	2,1	80,4
Taux d'épargne brute	14,9%	14,0%	44,5%	77,0%	16,9%	18,7%
Remboursement des emprunts	22,6	5,2	3,6	0,1	1,4	32,8
Capacité d'autofinancement nette	15,6	9,4	20,8	1,0	0,7	47,6
Taux d'épargne nette	6,1%	9,0%	37,9%	71,8%	5,8%	11,1%
Dépenses d'investissement (hors dette)	95,6	26,4	20,0	0,1	4,0	146,2
Encours de dette au 31 décembre	320,9	59,5	8,9	0,6	17,6	407,5
Capacité de désendettement	8,4 ans	4,1 ans	0,4 an	0,5 an	8,3 ans	5,1 ans

* Locaux industriels et commerciaux

Synthèse des 5 budgets annexes SPIC

En M€	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	384,4	380,3	381,2	429,2
Dépenses réelles de fonctionnement	307,7	300,9	325,0	348,8
Capacité d'autofinancement brute	76,7	79,4	56,2	80,4
Taux d'épargne brute	20,0%	20,9%	14,7%	18,7%
Remboursement des emprunts	23,0	25,5	27,6	32,8
Capacité d'autofinancement nette	53,7	54,0	28,6	47,6
Taux d'épargne nette	14,0%	14,2%	7,5%	11,1%
Dépenses d'investissement (hors dette)	130,3	115,3	113,2	146,2
Encours de dette au 31 décembre	292,5	340,7	353,8	407,5
Capacité de désendettement	3,8 ans	4,3 ans	6,3 ans	5,1 ans

Les recettes de fonctionnement globales des SPIC évoluent de 48 M€ (+ 12,6%) entre 2021 et 2022 pour atteindre **429,2 M€** (contre 381,2 M€ en 2021). Ces évolutions sont cependant contrastées au sein des budgets annexes SPIC. En effet, les recettes de fonctionnement du budget « Transports collectifs » se redressent assez fortement (58,2 M€) avec les mesures prises (affectation de 100% du VM), alors que l'ensemble des autres budgets annexes SPIC voient leur recettes diminuer.

Les dépenses de fonctionnement connaissent aussi une reprise (+ 7,3%, +23,8 M€), moins forte que les recettes, et s'établissent à **348,8 M€**.

L'épargne brute dégagée en 2022 se redresse donc sensiblement, passant de 56,2 M€ à 80,4 M€ (79,4 M€ en 2020), et le taux d'épargne brute progresse de 4 points pour atteindre 18,7% fin 2022.

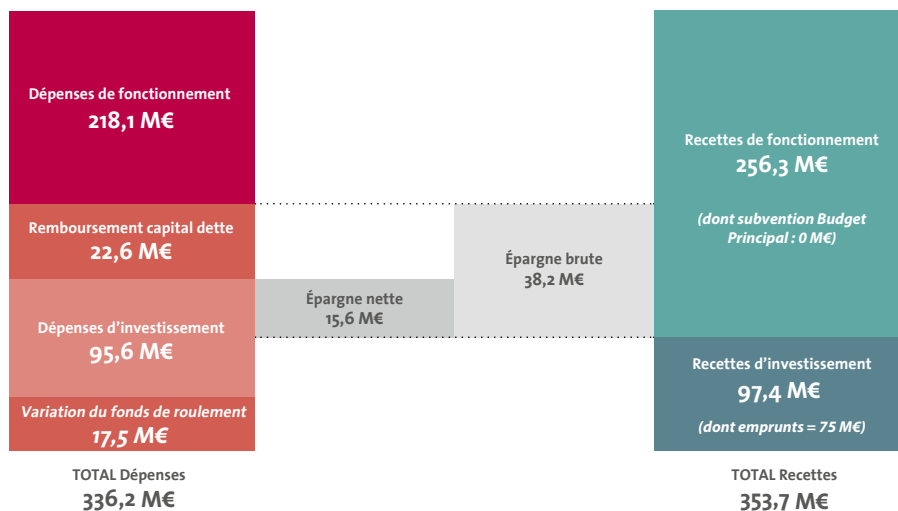
Les remboursements d'emprunt se sont parallèlement accrus (+ 5,2 M€, +19,2%), essentiellement en raison de l'accroissement de l'encours du BA Transports, et s'élèvent à 32,8 M€ (27,6 M€ en 2021). L'épargne nette s'élève par conséquent à 47,6 M€ (+19 M€) et représente désormais 11,1% des recettes de fonctionnement (14,2% en 2020).

Cette épargne permet de couvrir près du tiers (32,5%) des dépenses d'investissement de l'année qui s'élèvent à 146,2 M€ (+29,1%). Le solde est financé par le recours à l'emprunt (86,5 M€ sur ces budgets annexes) et les ressources propres d'investissement.

Compte tenu des emprunts souscrits, l'encours de dette des budgets SPIC augmente de 53,7 M€ (+15,2%) et passe de 353,7 M€ à 407,5 M€ au 31 décembre 2022.

Au regard de l'évolution de l'épargne brute, **le ratio de capacité de désendettement des budgets annexes SPIC** de Nantes Métropole **s'améliore pour s'établir globalement à 5,1 ans** en 2022 (6,3 ans en 2021 et 4,3 ans en 2020). Mais ce ratio masque des disparités fortes entre budgets annexes (plus de 8 ans pour les Transports et le Stationnement, contre 4,1 ans pour l'eau et moins d'une demi-année pour l'assainissement).

Budget transports collectifs



Synthèse BA transport

En M€	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	215,7	223,1	198,1	256,3
Dépenses réelles de fonctionnement	192,2	190,4	197,6	218,1
Capacité d'autofinancement brute	23,5	32,7	0,5	38,2
Taux d'épargne brute	10,9 %	14,7 %	0,2%	14,9%
Remboursement des emprunts	12,7	15	16,6	22,6
Capacité d'autofinancement nette	10,9	17,7	-16,1	15,6
Taux d'épargne nette	5%	7,9%	-8,1%	6,1%
Dépenses d'investissement (hors dette)	82,7	60,4	65,6	95,6
Encours de dette au 31 décembre	196,1	244,7	268,5	320,9
Capacité de désendettement	8,3 ans	7,5 ans	/	8,4 ans

Avec 336,2 M€ de dépenses totales en 2022, en progression de 56,4 M€ par rapport à l'année précédente (+20%), le budget annexe « Transports collectifs » est le plus important de Nantes Métropole. Il représente 26,2% du budget global de la métropole (hors neutralisation des flux croisés). Les recettes de fonctionnement des transports collectifs sont en hausse (+29,3%) par rapport à 2021 et s'élèvent à 256,3 M€ en 2022 (+58,2 M€).

Pourtant, la fréquentation en 2022 des transports publics est encore restée plus faible qu'avant la crise sanitaire : 7% de voyageurs de moins qu'en 2019, impactant donc le volume des recettes tarifaires, bien que le nombre de voyages (138,6 millions de voyages) ait, lui, augmenté de 16% entre 2021 et 2022, en lien avec le prix élevé des carburants automobiles en 2022. Cependant, par rapport aux douze mois précédant la pandémie, cette fréquentation reste en recul, du fait du renforcement du télétravail depuis cette période (plus d'un salarié sur trois le pratiquant de manière régulière en France, en moyenne 2,4 jours/semaine contre 1,6 jour en 2019, selon Malakoff/Humanis) et des changements des habitudes de comportement (marche à pieds, vélo...) qui concurrencent aussi le transport en commun.

Parallèlement l'adoption d'une tarification solidaire des mobilités a été mise en place pour permettre à la fois de répondre aux problématiques de pouvoir d'achat et de justice sociale, mais aussi de favoriser le changement de comportements pour une mobilité plus durable et plus sobre d'un point de vue énergétique. Rappelons également la décision de la Métropole de gratuité des transports en commun le week-end depuis avril 2021 et de la baisse des abonnements, qui impactent aussi les recettes tarifaires. Celles-ci atteignent 54,9 M€ en 2022 (+9,4 M€ par rapport à 2021 mais -2,3 M€ par rapport à 2020).

Les recettes de fonctionnement se composent essentiellement du versement mobilité (affecté à 100% au budget des Transports depuis le budget primitif 2022), qui représente la principale recette et atteint 191,3 M€ en 2022, en hausse de 50,4 M€ sur ce budget annexe (en progression de 15,2 M€ au total entre 2021 et 2022 en additionnant les quotes-parts du budget principal et du budget annexe). La décision d'affecter cette recette à 100% au budget annexe avait été prise afin de contribuer à son équilibre budgétaire durable, compte tenu des forts enjeux d'investissement nécessaires au développement des transports publics pour favoriser la transition écologique.

En 2021, la baisse des recettes avait nécessité le versement d'une subvention exceptionnelle de 7,8 M€ du budget principal. Il n'en a pas été de même en 2022, compte tenu du transfert de 35 M€ de recettes de versement mobilité à ce budget, pour financer son essor.

Les dotations versées par l'Etat (3,2 M€) et la Région (0,6 M€) au titre des transports scolaires ont été maintenues au niveau de l'exercice précédent.

Les dépenses de fonctionnement représentent près de 65% du budget, pour un montant de 218,1 M€ en 2022, en hausse de 10,3% par rapport à 2021 (+20,5 M€). Les dépenses brutes de la DSP Transports conclue avec la SEMITAN en constituent la majeure partie (207,1 M€, +9,6%). Cette dernière a subi de plein fouet la hausse des coûts de l'énergie (+5,8 M€) sur ses véhicules en 2022 (gaz, électricité...), ainsi que de nécessaires revalorisations salariales de ses personnels face à l'inflation forte connue en 2022.

Elles sont suivies de la masse salariale (2,1 M€, +8,45%), des frais généraux (1,8 M€, +0,8%), des loyers de crédit-bail des rames de tramway CAF (0,9 M€) et des dépenses liées à l'intermodalité TAN / TER (2,25 M€) régies par une convention conclue avec la Région.

Solde de la section de fonctionnement, l'épargne brute atteint ainsi 38,2 M€ en 2022 (contre 0,5 M€ en 2021). Le taux d'épargne brute, à 14,9% des recettes de fonctionnement en 2022, retrouve alors son niveau de 2020 (14,7%).

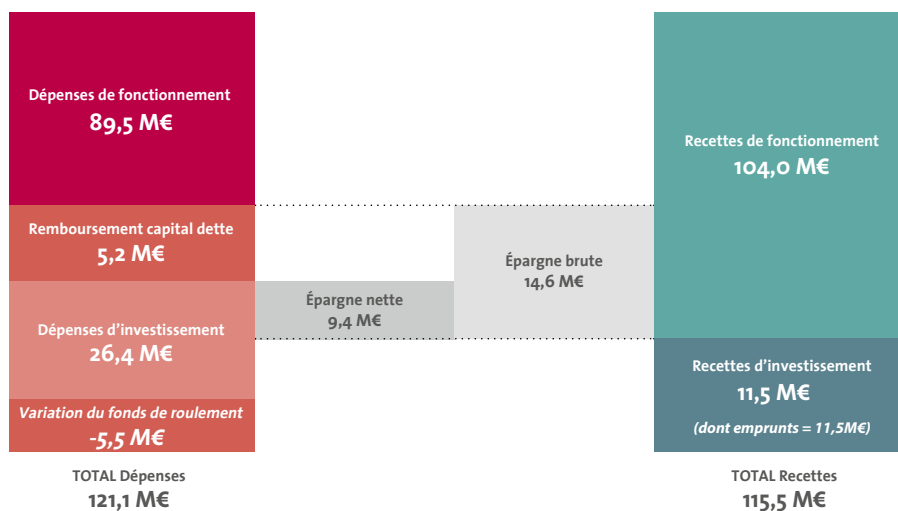
A 95,6 M€ réalisés en 2022, les investissements (incluant les subventions d'équipements de la DSP pour 6,5 M€) liés aux transports sont en hausse de 30 M€ (+45,7% par rapport à 2021). Ces investissements ont notamment porté sur l'acquisition de nouvelles rames de tramway (25,1 M€), la poursuite du renouvellement de la flotte de bus et autres véhicules (41,1 M€), la création d'un nouveau centre technique et d'exploitation (CETEX) tramway sur le site de Babinière et la deuxième phase de la connexion des lignes 1 et 2 de tramway (11,1 M€), les études pour la création des lignes 6 et 7 de tramway (2 M€) et le système d'aide à l'exploitation du tramway (1,4 M€).

Conséquence de ce fort volume d'investissement, au-delà des ressources propres d'investissement (22,4 M€ en 2022) versées notamment par l'Etat (8 M€), la Région (1 M€) et le Département (1,65 M€), des emprunts ont été souscrits pour 75 M€ en 2022 (40,4 M€ en 2021). L'encours de dette s'établit alors à 320,9 M€ au 31 décembre 2022, contre 268,5 M€ fin 2021, en évolution de +31%. La capacité de désendettement s'élève à 8,4 ans fin 2022.

Ainsi, malgré la hausse des remboursements d'emprunts liés à l'évolution de l'encours (+6 M€, soit +51% en 2 ans), l'épargne nette est redevenue positive en 2022, à +15,6 M€, et le résultat global de clôture (excédents cumulés) atteint 24 M€ fin 2022 (contre 6,6 M€ fin 2021).



Budget eau



Synthèse BA eau

En M€	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	99,5	97,4	106,3	104,0
Dépenses réelles de fonctionnement	80	76,3	86,1	89,5
Capacité d'autofinancement brute	19,5	21,1	20,3	14,6
Taux d'épargne brute	19,6 %	21,7 %	19,1 %	14,0 %
Remboursement des emprunts	5,3	5,3	5,4	5,2
Capacité d'autofinancement nette	14,2	15,8	14,9	9,4
Taux d'épargne nette	14,3 %	16,2 %	14 %	9,0 %
Dépenses d'investissement (hors dette)	13	16	24	26,4
Encours de dette au 31 décembre	63,7	58,3	53,2	59,5
Capacité de désendettement	3,3 ans	2,8 ans	2,6 ans	4,1 ans

Avec 121,1 M€ de dépenses totales, le budget annexe de l'Eau occupe une place importante au sein du budget global de Nantes Métropole (9,5% du budget global métropolitain, hors neutralisation des flux croisés).

Les recettes d'exploitation atteignent près de 104 M€ en 2022, en légère baisse (-2,2%) par rapport à 2021 (- 2,3 M€), exercice qui avait vu des régularisations de facturation de 2020 issues de la période Covid et où celles-ci s'étaient ainsi accrues de 9,1% (+8,9 M€).

Plusieurs postes de recettes sont affectés par cette évolution, tels que les ventes d'eau (34,2 M€, -4 % entre 2021 et 2022), les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau (10,9 M€, -1,5%) et la redevance d'assainissement collectif (31,4 M€, -2,7%), ainsi que les recettes liées aux branchements d'eaux pluviales facturées aux usagers par les exploitants (2,6 M€, -12%). Par contre, les recettes d'abonnements (19,8 M€, + 2,3%) augmentent notamment du fait de la hausse du nombre d'abonnés et de la poursuite de l'individualisation des compteurs dans les logements collectifs.

Les dépenses de fonctionnement, qui représentent 74% du budget eau, connaissent elles une reprise modérée (+ 3,9%) et s'établissent à 89,5 M€ (+ 3,4 M€).

Elles comprennent essentiellement :

- Les dépenses de gestion, notamment les charges liées à la production d'eau (11,6 M€, +13,7%) dont les frais d'exploitation de l'usine de production d'eau (8,8 M€, +16%) et les achats d'eau (2,8 M€, +6%), ainsi que les dépenses de distribution d'eau (5,2 M€, +15,7%). Les dépenses liées à la tarification sociale, dont l'objectif est de garantir un accès à l'eau pour tous à un prix accessible, représentent un coût de 0,3 M€. Cette somme, inscrite au budget de l'eau, fait l'objet d'un financement à hauteur de 50 % par le budget assainissement ;
- Les charges des personnels assurant la mise en œuvre de cette politique, en hausse de 3,98% par rapport à 2021, et qui s'établissent à 14,2 M€ ;
- Les frais financiers qui s'élèvent à 1 M€, en hausse de 6% par rapport à 2021.

Les dépenses de fonctionnement ayant augmenté contrairement aux recettes de même nature, l'épargne brute s'est logiquement tassée, passant de 20,3 M€ à 14,6 M€ entre 2021 et 2022 (-28%). Toutefois, elle demeure à un niveau satisfaisant (14 % des recettes de fonctionnement). La légère diminution concomitante des remboursements d'emprunts (5,2 M€ en 2022 contre 5,4 M€ en 2021) induit une baisse importante de l'épargne nette (- 36,9%) qui atteint 9,4 M€ en 2022 (après 14,9 M€ en 2021).

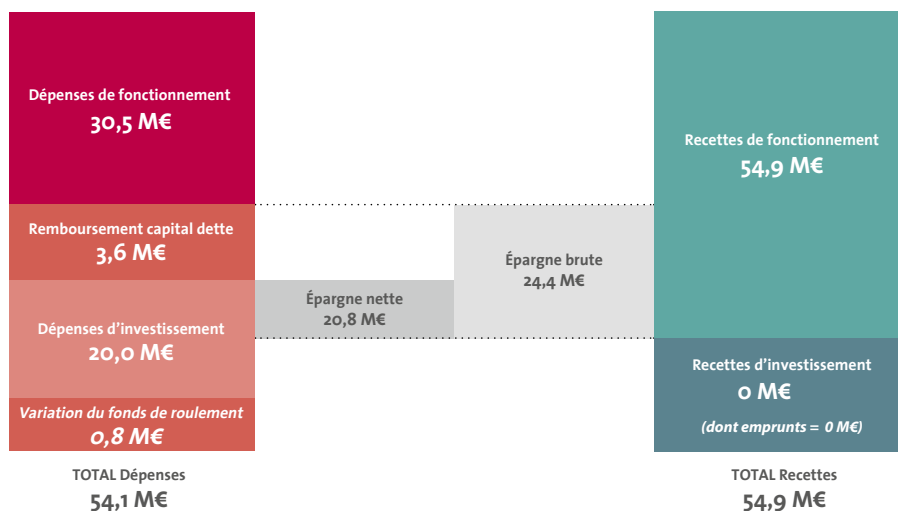
Les dépenses d'investissement 2022 (hors remboursement du capital de la dette) s'élèvent à 26,4 M€ (+2,4 M€), à nouveau en hausse (+10%, après +50% en 2021). Elles concernent notamment la poursuite des travaux de modernisation de l'usine de l'eau (10,8 M€). La majeure partie des investissements porte toutefois sur les opérations récurrentes d'extensions et renouvellement du réseau de distribution (13 M€).

Ces investissements en hausse ont été financés à 43,5% par des emprunts, mobilisés pour 11,5 M€ en 2022, et par un prélèvement sur le fonds de roulement (- 5,5 M€).

L'encours de dette du budget annexe Eau s'établit alors à 59,5 M€ au 31 décembre 2022 (contre 53,2 M€ fin 2021) et le ratio de capacité de désendettement s'accroît légèrement, à 4,1 ans fin 2022 (contre 2,6 ans en 2021). Ce ratio reste cependant très raisonnable eu égard à la durée d'amortissement des investissements de long terme financés.



Budget assainissement



Synthèse BA assainissement

En M€	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	55,0	48,0	58,0	54,9
Dépenses réelles de fonctionnement	30,0	28,5	31,0	30,5
Capacité d'autofinancement brute	25,0	19,6	26,9	24,4
Taux d'épargne brute	45,5%	40,7%	46,5%	44,5%
Remboursement des emprunts	4,2	4,2	4,2	3,6
Capacité d'autofinancement nette	20,9	15,4	22,8	20,8
Taux d'épargne nette	37,9%	32,0%	39,3%	37,9%
Dépenses d'investissement (hors dette)	14,8	15,3	20,2	20,0
Encours de dette au 31 décembre	20,9	16,7	12,5	8,9
Capacité de désendettement	0,8 an	0,9 an	0,5 an	0,4 an

Les recettes de fonctionnement du budget annexe assainissement (près de 54,95 M€) connaissent une légère dégrue entre 2021 et 2022 (-3,05 M€), 2021 comportant des régularisations de facturation de 2020 issues de la période Covid. Ce budget annexe représente 4,2% du budget global métropolitain (hors neutralisation des flux croisés).

Elles reflètent essentiellement la légère baisse des redevances (41,2 M€, -0,7%) et la diminution des participations d'assainissement collectif (-18%, à 7,9 M€), celles-ci représentant ensemble 89,4% des recettes totales. Mais il convient de rappeler que le rebond en 2021 s'expliquait par la hausse des recettes relatives à la « participation au financement de l'assainissement collectif » (PFAC), en lien avec le décalage de facturation de 2020 vers 2021 du fait de la crise sanitaire et de la reprise des chantiers.

Les dépenses de fonctionnement ont elles aussi légèrement diminué (-0,5 M€, -1,7%) et s'établissent à 30,5 M€. Cette réduction résulte principalement des charges à caractère général, qui représentent 64% des dépenses de fonctionnement.

Les autres charges de gestion courante (abandons de créances) atteignent 0,25 M€ en 2022 et des charges exceptionnelles sont aussi enregistrées (0,6 M€), principalement composées de créances annulées sur les exercices antérieurs. Elles sont le reflet de difficultés de recouvrement liées à la précarité accrue de certains usagers.

Les charges de personnel, qui représentent 9,8 M€, ont augmenté de 2,8%. Les frais financiers (0,2 M€) diminuent de 29% avec la réduction de l'encours.

La baisse plus importante des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de même

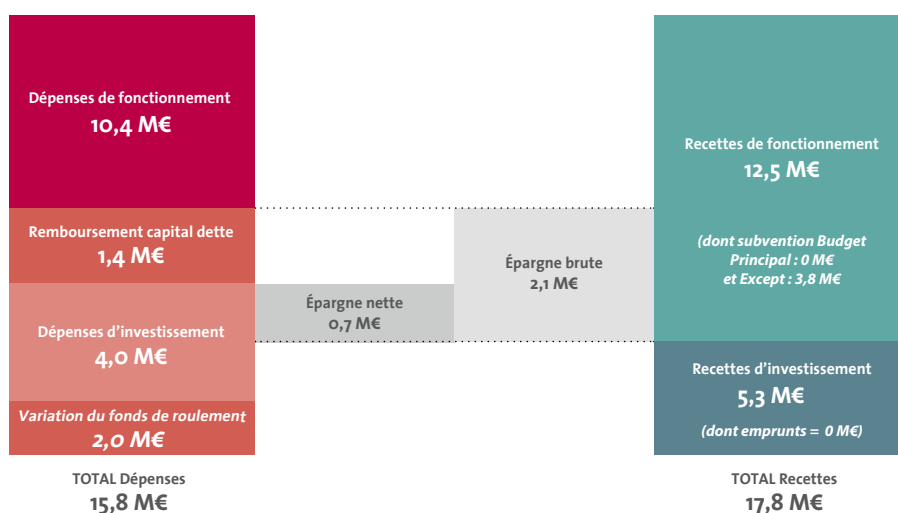
nature engendre alors une légère baisse de l'épargne brute (-2,5 M€, -9,3%), qui s'établit à 24,4 M€ (contre 26,9 M€ en 2021). Son ratio reste d'un excellent niveau à 44,5% des recettes.

La Métropole a engagé 20 M€ de dépenses d'investissement en 2022 sur ce budget. Ces travaux ont été réalisés dans un souci d'entretien durable du réseau d'eaux usées, notamment dans le cadre des opérations de réhabilitation des réseaux (8,1 M€) et des travaux d'amélioration des ouvrages de traitement des eaux usées (2,4 M€).

A l'image des exercices précédents, la Métropole n'a pas eu besoin de contracter d'emprunt en 2022 pour financer ses investissements du budget assainissement.

Le désendettement du budget assainissement se poursuit donc en 2022, avec des remboursements d'emprunt de 3,6 M€. Ainsi, l'épargne nette s'établit à 20,8 M€ en 2022, contre 22,8 M€ en 2021. La réduction de l'encours de dette à 8,9 M€ (12,5 M€ en 2021) permet à la Métropole de conserver une capacité de désendettement très satisfaisante de 0,4 an.

Budget stationnement



Synthèse BA stationnement

En M€	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	12,6	10,7	16,8	12,5
Dépenses réelles de fonctionnement	4,3	4,7	9,7	10,4
Capacité d'autofinancement brute	8,3	6,0	7,1	2,1
Taux d'épargne brute	65,7%	56,0%	42,2%	16,9%
Remboursement des emprunts	0,8	0,9	1,4	1,4
Capacité d'autofinancement nette	7,5	5,0	5,8	0,7
Taux d'épargne nette	59,2%	47,1%	34,1%	5,8%
Dépenses d'investissement (hors dette)	18,0	23,5	3,2	4,0
Encours de dette au 31 décembre	11,3	20,3	18,9	17,6
Capacité de désendettement	1,4 ans	3,4 ans	2,7 ans	8,3 ans

Le budget annexe stationnement regroupe les stationnements payants hors voirie publique, autrement dit les parcs de stationnement, ainsi que la gestion des parcs-relais (P+R) à barrières. Il représente 1,2% du budget global métropolitain (hors neutralisation des flux croisés).

Composées des recettes directes des parkings en enclos et des redevances des parkings en gestion déléguée, **les recettes de fonctionnement du budget stationnement s'élèvent à 12,5 M€ en 2022** (contre 16,8 M€ en 2021, comprenant des recettes exceptionnelles pour 7,5 M€, à savoir : 5,7 M€ de subvention d'équilibre du budget principal et 1,8 M€ versés par l'Etat au titre du fonds de

solidarité Covid-19 suite à la baisse de l'épargne brute subie en 2020). Retraitées de ces mouvements exceptionnels en 2021, la variation des recettes aurait été de +3,2 M€ (+34%) en 2022 par rapport à l'année 2021. Néanmoins, ce niveau n'atteint toujours pas celui de 2019, en lien avec la baisse de fréquentation des parkings depuis la pandémie et des changements de comportement des usagers.

Les recettes se répartissent entre les parkings gérés en régie (2,8 M€) qui progressent de 3,25%, et ceux en gestion déléguée (8,8 M€ contre 6 M€ en 2021), ainsi que les parcs relais (0,7 M€, +0,1 M€). Elles intègrent des écritures comptables exceptionnelles pour 3,75 M€ (régularisations de comptes 2021 de délégués).

Les dépenses de fonctionnement (10,4 M€) ont quant à elles progressé de 6,5% entre 2021 et 2022, notamment en raison de l'évolution de la DSP « Cœur de Ville » (4,35 M€ en 2022, contre 3,99 M€ en 2021, soit +8,9%).

Elles comprennent les dépenses liées au pilotage des missions, essentiellement la masse salariale (0,8 M€) et les frais généraux (0,6 M€, + 2,3 %), les frais d'exploitation des parkings gérés en régie (0,55 M€, -6%), ainsi que les contrats de prestations conclus avec des opérateurs privés (5,4 M€, -5,3%), dont 4,1 M€ de subvention d'équipement et subvention de fonctionnement ponctuelle versées dans le cadre du réaménagement du secteur Feydeau Commerce.

En conséquence, l'épargne brute se réduit de 5 M€ et s'établit à 2,1 M€ en fin d'année 2022 (7,1 M€ en 2021). L'épargne nette diminue fortement également, à 0,7 M€ en 2022 (5,8 M€ en 2021), en raison de la hausse des remboursements d'emprunts (+1,4%).

Les dépenses d'investissement, hors remboursement des emprunts, atteignent 4 M€. Les principaux investissements réalisés en 2022 concernent les parcs relais (2,3 M€), à savoir :

- Le solde des travaux d'extension des P+R en ouvrages Porte de Vertou et Neustrie, livrés respectivement en août 2020 et en janvier 2021 pour 1,3 M€ ;
- Des aménagements dans différents P+R pour 0,5 M€ ;
- La poursuite des études de maîtrise d'œuvre, à hauteur de 0,5 M€ en 2022, en vue de la réalisation du parc relais de Babinière d'environ 500 places, pour une livraison projetée en 2024-2025, et réalisées dans le cadre du marché de mandat passé avec la SEMITAN.

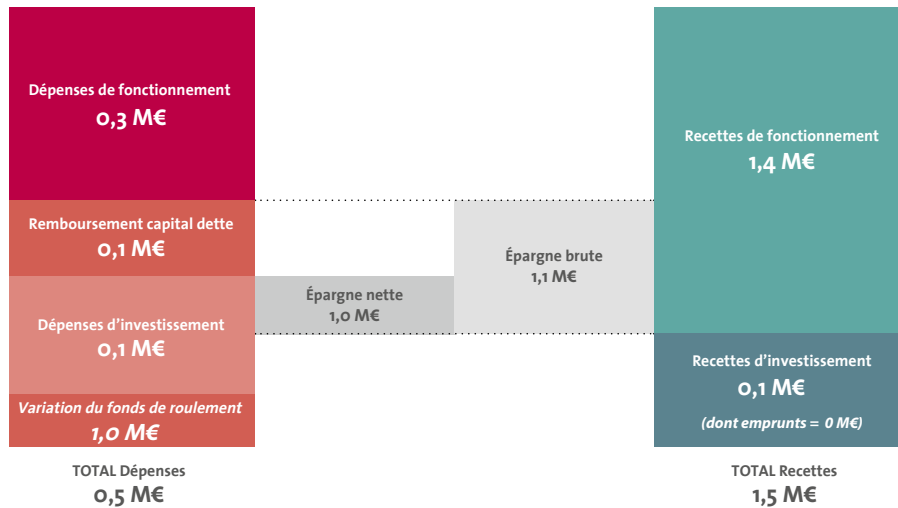
Par ailleurs, 1,6 M€ ont été versés pour l'acquisition en VEFA du parking Les Nefs.

Ces dépenses sont couvertes par des subventions d'équipement perçues pour 5,3 M€ en 2022 (5 M€ du Département et 0,3 M€ de l'Etat). Aucun emprunt n'a été mobilisé sur 2022.

L'absence d'épargne nette significative en 2022 dégrade la capacité de désendettement, qui s'établit à 8,3 ans au 31 décembre 2022 (2,7 ans fin 2021), et l'encours de dette atteint 17,6 M€ fin 2022.



Budget locaux industriels et commerciaux



Synthèse BA L.I.C.

En M€	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	1,6	1,1	1,9	1,4
Dépenses réelles de fonctionnement	1,2	1,1	0,5	0,3
Capacité d'autofinancement brute	0,4	0,1	1,4	1,1
Taux d'épargne brute	24,6%	5,8%	72,3%	77,0%
Remboursement des emprunts	0,1	0,1	0,1	0,1
Capacité d'autofinancement nette	0,3	0,0	1,3	1,0
Taux d'épargne nette	18,1%	-0,3%	68,5%	71,8%
Dépenses d'investissement (hors dette)	1,8	0,05	0,21	0,10
Encours de dette au 31 décembre	0,7	0,6	0,6	0,6
Capacité de désendettement	1,8 ans	9,8 ans	0,4 an	0,5 an

Ce budget annexe est destiné à la gestion et l'exploitation d'un patrimoine immobilier communautaire mis au service des entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises, ...).

Les loyers perçus (91% des recettes) relatifs à l'immobilier économique géré (hors DSP) s'élèvent à 1,3 M€ en 2022 (contre 1,45 M€ en 2021). Ils permettent de financer les dépenses (0,3 M€) et le remboursement des emprunts (0,1 M€).

Seuls des investissements mineurs (0,1 M€) ont été réalisés en 2022.

L'encours de dette du budget est de 0,6 M€ au 31 décembre 2022. Le maintien de la capacité de financement brute à ce niveau (1,1 M€ en 2022, après 1,4 M€ en 2021) permet à la capacité de désendettement de rester inférieure à une année : elle atteint 0,5 an fin 2022. Cette évolution doit toutefois être relativisée, eu égard à la faiblesse des montants.

LEXIQUE ET PRINCIPES BUDGÉTAIRES

Épargne de gestion

collectivité après le financement des dépenses courantes, c'est-à-dire hors frais financiers. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion.

Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

Épargne nette

L'épargne nette est égale à la CAF diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

Taux d'autofinancement (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)

Rapport entre les recettes réelles et la CAF, le taux d'autofinancement mesure la part des recettes consacrée au financement des investissements.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute obtenue au cours de l'exercice considéré.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

Dépenses d'investissement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

Recettes propres disponibles

Elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions, ...).

Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 1er janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs.

Au 31 décembre, le fonds de roulement est égal au fonds de roulement au 1er janvier, auquel vient s'ajouter le solde budgétaire propre de l'exercice, soit la différence entre les titres de recettes et les mandats émis au cours de l'exercice considéré. C'est un stock de moyens financiers disponibles pour les mandaterments.

Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Au contraire des opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services, ...)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine (acquisitions, ventes, travaux, ...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation constitue pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) le seul versement obligatoire à destination des communes. Ses modalités d'évaluation sont fixées à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI). Elle est égale aux ressources fiscales transférées par la commune à la communauté l'année précédant la mise en place de la FPU, diminuées du coût net des charges transférées.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement obligatoire pour les communautés urbaines, les métropoles et la métropole de Lyon, au profit de leurs communes membres. Elle est régie, depuis le 1er janvier 2020, par

l'article L. 5211-28-4 du CGCT. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil communautaire, sous réserve de l'intégration de deux critères obligatoires : le revenu par habitant d'une part, le potentiel financier ou fiscal d'autre part. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale constitue l'une des dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficulté. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Elle bénéficie essentiellement aux communes de plus de 10 000 habitants. La progression de l'enveloppe dédiée à cette dotation est financée chaque année par la diminution des variables d'ajustement et l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre.

La dotation de solidarité rurale (DSR)

La dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certaines chefs-lieux d'arrondissement afin de tenir compte des charges supportées pour le maintien d'une vie sociale en milieu rural et de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Il s'agit également d'une dotation de péréquation, dont la progression de l'enveloppe est chaque année financée de la même manière que celle de la DSU.

La classification des risques des emprunts

Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Écart d'indices zone euro.	C	Option d'échange (swaption).
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro.	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro.	E	Multiplicateur jusqu'à 5

Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité de la collectivité est une comptabilité de droits constatés. Elle enregistre non pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de base du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une collectivité est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

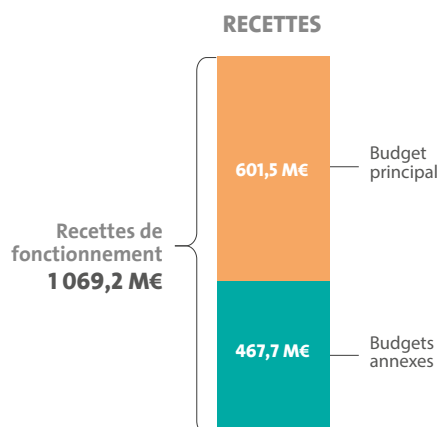
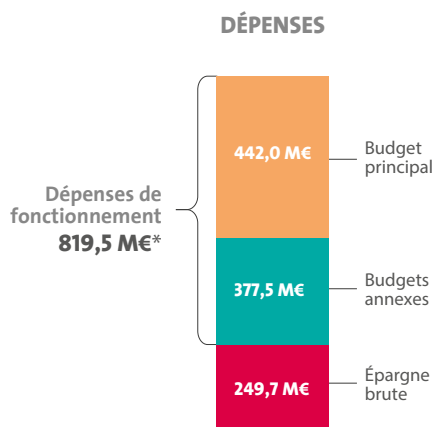
Le président exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

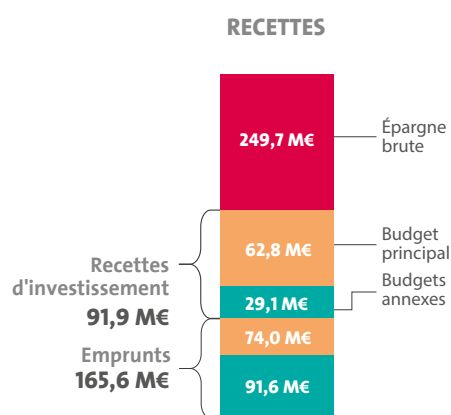
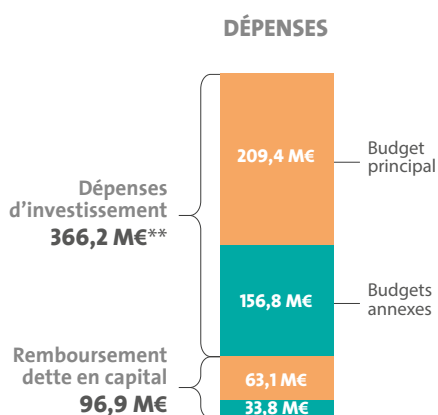
DONNÉES DE SYNTHÈSE

Compte administratif global de Nantes Métropole 2022

Fonctionnement : 819,5 M€*



Investissement : 366,2 M€**



■ Épargne brute ■ Budget principal ■ Budgets annexes

M€ : Millions d'euros

* Retraité des flux croisés entre budgets : 52 M€

** Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette en capital

Quelques chiffres en bref

1 282,6 M€

> Montant du budget consolidé (dépenses)

366,2 M€

> Total des investissements du budget consolidé (hors dette)

1 894,09 €

> Dépenses totales par habitant en euros

540,79 €

> Dépenses d'investissement par habitant en euros

1 035,1 M€

> Encours de la dette consolidée au 31 décembre 2022

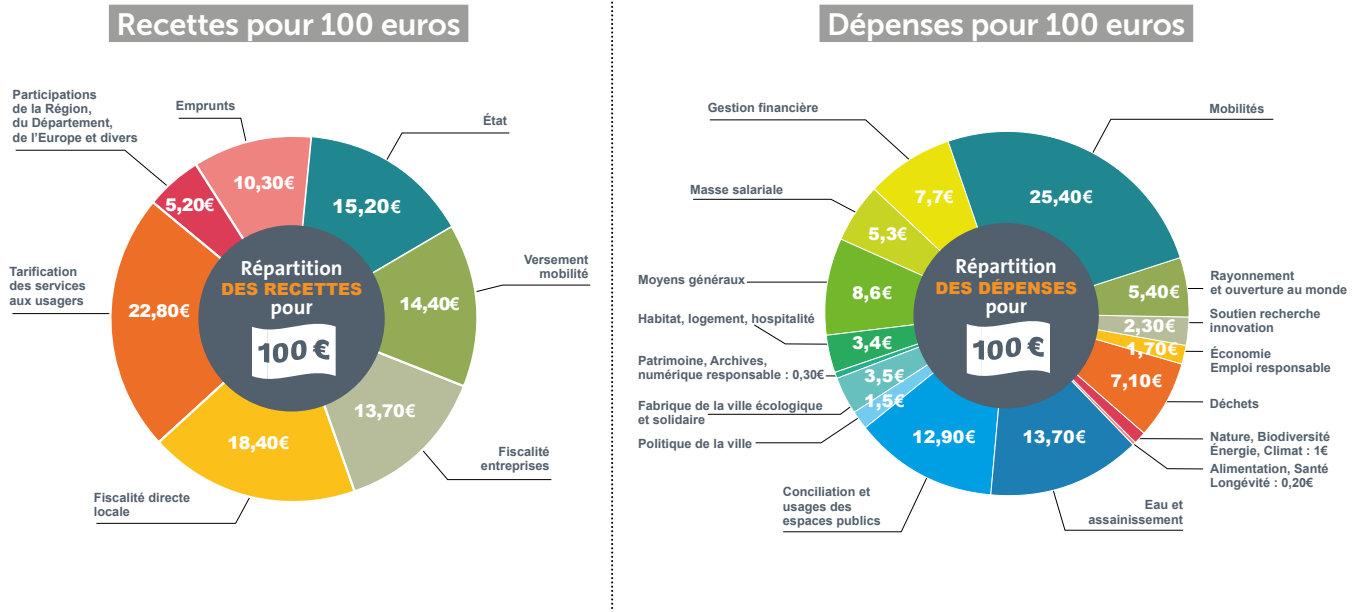
1 528,59 €

> Dette par habitant en euros

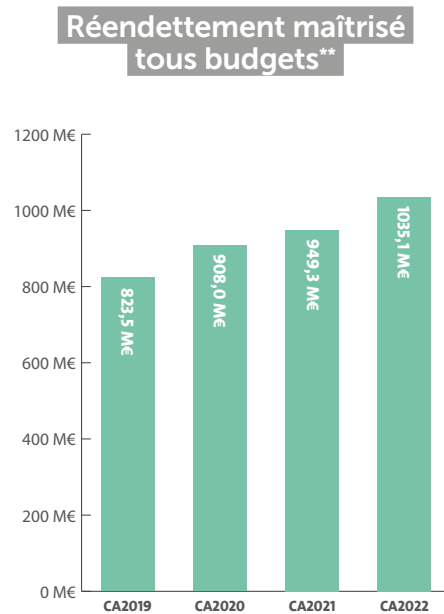
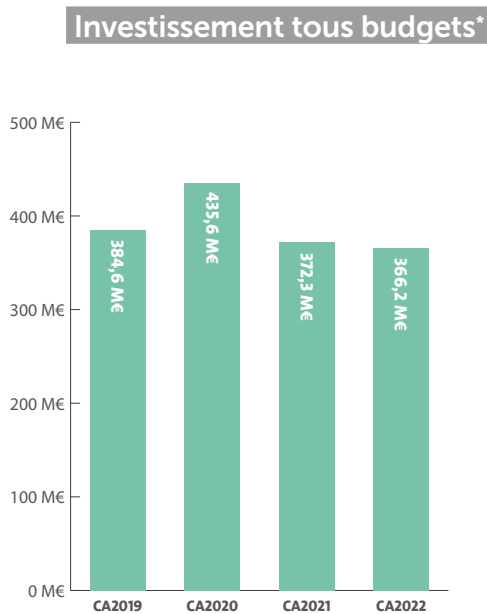
Nantes Métropole regroupe 24 communes pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement durable et d'aménagement du territoire.

Avec **4 222** agents permanents (4 045 équivalents temps plein), Nantes Métropole intervient au service de **677 000 habitants** autour des compétences suivantes : déplacements ; enseignement supérieur, recherche et innovation ; développement économique, emploi ; énergie, environnement ; eau ; développement urbain des territoires, habitat ; et espaces publics.

Répartition des dépenses et recettes



L'investissement et l'endettement



* Chiffre global des investissements de Nantes Métropole : cumul budget principal, budgets déchets et transports en commun, et autres budgets annexes industriels et commerciaux

** Hors prêts action foncière accordés aux communes membres de Nantes Métropole

Annexes des comptes

Balance du compte administratif
et du compte de gestion

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRINCIPAL

Bilan synthétique du compte de gestion 2022 (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Exercice 2022	Exercice 2021
Immobilisations incorporelles (nettes)	430 657,20	415 902,43
Terrains	206 698,72	206 776,28
Constructions	839 210,07	798 589,14
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 426 053,20	2 417 454,96
Immobilisations corporelles en cours	276 377,97	208 593,69
Immobilisations mises en concession ou affermées	152 141,51	152 141,51
Installations techniques, agencements et matériels	19 914,42	17 340,84
Autres immobilisations corporelles	20 072,79	23 480,97
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	551 481,91	551 481,91
Total immobilisations corporelles (nettes)	4 491 950,59	4 375 859,30
Immobilisations financières (nettes)	280 225,57	252 602,39
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	5 202 833,36	5 044 364,12
Stocks	-	-
Créances	108 967,46	68 897,43
Trésorerie	88 486,28	71 124,63
Charges constatées d'avance	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	197 453,74	140 022,06
Comptes de régularisations	18 666,68	27 931,83
TOTAL ACTIF	5 418 953,78	5 212 318,01
PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations	1 167 180,80	1 167 144,66
Fonds globalisés	573 778,66	545 426,73
Réserves	2 188 619,58	2 085 707,04
Neutralisations et régularisations	27 900,68	27 241,15
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	77 133,64	102 912,54
Subventions transférables	107 919,71	74 282,83
Subventions non transférables	496 111,78	489 384,29
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	300,17	300,17
Autres fonds propres	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	4 638 945,02	4 492 399,41
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	542,26	1 340,51
Emprunts obligataires	11 120,00	14 140,00
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	607 536,31	576 241,86
Dettes financières et autres emprunts	23 662,24	23 885,50
Total dettes financières	642 318,55	614 267,36
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 260,19	24 011,65
Autres dettes non financières	106 481,41	68 124,56
Produits constatés d'avance	-	-
Total dettes non financières	122 741,60	92 136,21
Total trésorerie	-	-
TOTAL DETTES	765 060,15	706 403,57
Comptes de régularisations	14 406,35	12 174,52
TOTAL PASSIF	5 418 953,78	5 212 318,01

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

Les ratios légaux du budget principal au 31 décembre 2022

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	725 €
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	965 €
3	Dépenses d'équipement brut / population	193 €
4	Encours de dette / population (2) (3)	945 €
5	DGF / population	135 €
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	34,49 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	84,80 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	19,99 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	97,92 %
10	Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	24,86 %

Balance générale du budget - Dépenses

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	81 400 772,02		81 400 772,02
012	Charges de personnel et frais assimilés	169 369 229,93		169 369 229,93
014	Atténuation de produits	115 817 361,15		115 817 361,15
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	115 785 553,70	0,00	115 785 553,70
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)	466 180,06		466 180,06
66	Charges financières	7 832 620,16	0,00	7 832 620,16
67	Charges exceptionnelles	328 885,57	3 296 943,57	3 625 829,14
68	Dotations aux amortissements et provisions	113 190,00	88 059 824,26	88 173 014,26
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		491 113 792,59	91 356 767,83	582 470 560,42
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00
INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	245 062,69	5 666 582,26	5 911 644,95
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	63 092 219,60	728 667,32	63 820 886,92
18	Compte de liaison : affectation	0,00 ⁽⁸⁾		0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		328 225,83	328 225,83
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	13 261 837,84	0,00	13 261 837,84
204	Subventions d'équipement versées	50 214 652,02	0,00	50 214 652,02
21	Immobilisations corporelles (6)	25 947 786,56	37 999 778,37	63 947 564,93
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00 ⁽⁹⁾	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	85 138 873,31	8 846 384,41	93 985 257,72
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	1 723 440,00	0,00	1 723 440,00
27	Autres immobilisations financières	26 555 268,91	739 639,06	27 294 907,97
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		34 407,64	34 407,64
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)	6 278 108,93	0,00	6 278 108,93
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
3..	Stocks		0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		272 457 249,86	54 343 684,89	326 800 934,75
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				81 740 571,70

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Recettes

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	Total
013	Atténuation de charges	2 387 479,93		2 387 479,93
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses	92 326 730,96		92 326 730,96
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		32 829,88	32 829,88
73	Impôts et taxes (sauf 731)	140 920 160,42		140 920 160,42
731	Fiscalité locale	247 296 469,01		247 296 469,01
74	Dotations et participations	144 460 928,32		144 460 928,32
75	Autres produits de gestion courante	21 095 238,46		21 095 238,46
76	Produits financiers	156 004,16		156 004,16
77	Produits exceptionnels	4 030 961,42	5 994 808,09	10 025 769,51
78	Reprises sur amortissements et provisions	868 185,00	34 407,64	902 592,64
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		653 542 157,68	6 062 045,61	659 604 203,29
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00
INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	28 351 930,98	70 664,10	28 422 595,08
13	Subventions d'investissement reçues	25 265 443,02	21 010 572,94	46 276 015,96
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	74 034 000,00	17 325 112,32	91 359 112,32
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		987 757,38	987 757,38
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		215 155,67	215 155,67
204	Subventions d'équipement versées	78 853,30	0,00	78 853,30
21	Immobilisations corporelles	628,76	2 309 186,19	2 309 814,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	282 734,61	8 931 466,93	9 214 201,54
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	24 760,00	0,00	24 760,00
27	Autres immobilisations financières	638 399,32	728 667,32	1 367 066,64
28	Amortissements des immobilisations		78 794 594,26	78 794 594,26
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)	5 109 605,15	0,00	5 109 605,15
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		9 265 230,00	9 265 230,00
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		133 786 355,14	139 638 407,11	273 424 762,25
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00
Pour information R1068 Excédents de fonctionnement capitalisés				102 912 544,37

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

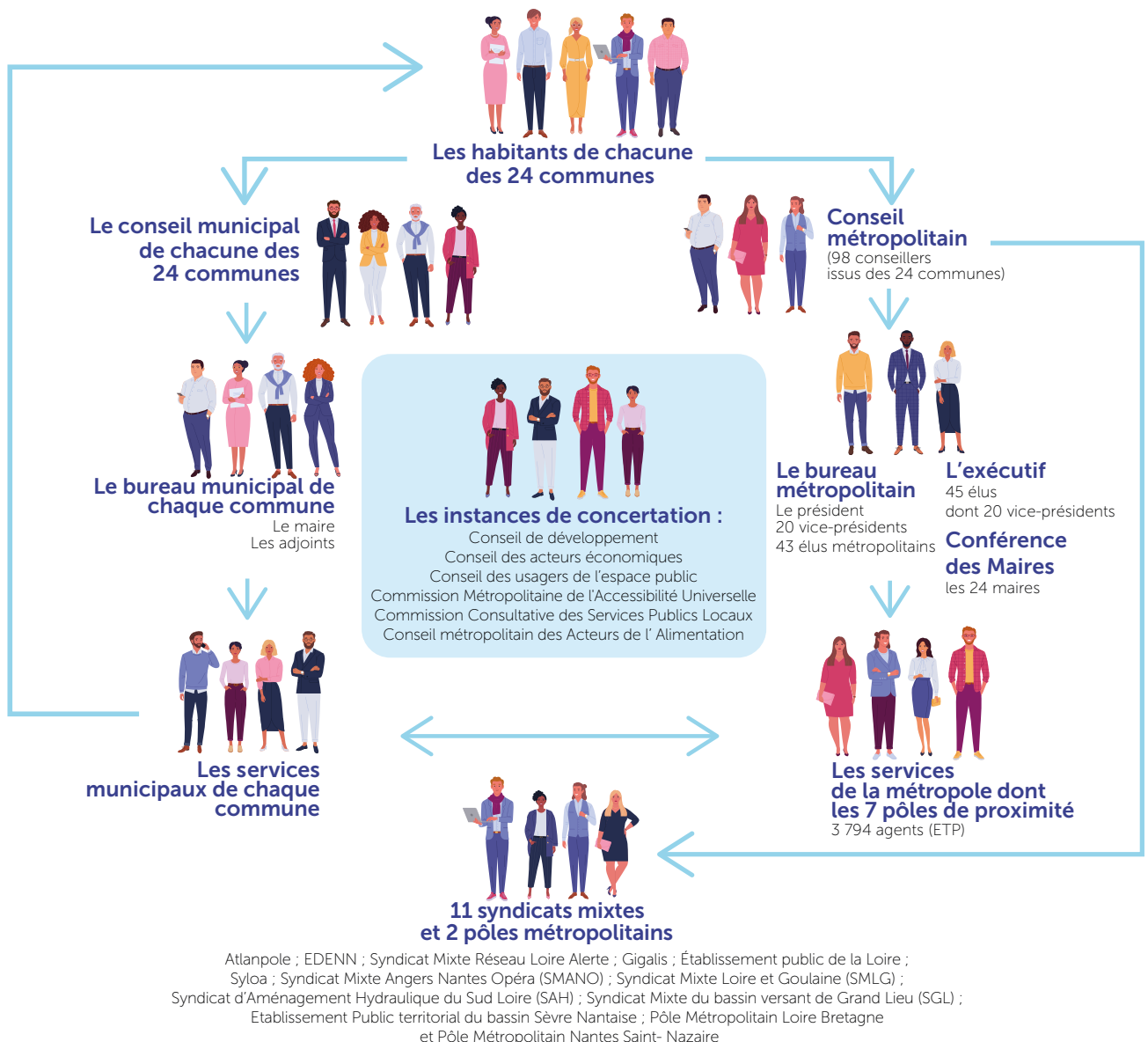
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

L'INTERCOMMUNALITÉ AU SERVICE DES HABITANTS

Les services de Nantes Métropole agissent en lien étroit avec les communes membres mais aussi avec de nombreux organismes publics, associations et entreprises pour la réalisation des objectifs fixés par les élus municipaux et métropolitains.



À ce schéma s'ajoutent:

- Les associations subventionnées (Nantes Métropole : 337)
- Les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt (Nantes Métropole : 53)
- Les délégataires de service public (Nantes Métropole : 21 structures titulaires de 29 contrats)
- Les titulaires d'un contrat de partenariat (Nantes Métropole : 1 structure)

Organismes partenaires de Nantes Métropole (SPL, SPLA, SAEM, SAS, SCIC, Associations, Bailleurs sociaux)

Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement (NMA)
Société d'aménagement de la Métropole ouest atlantique (SAMOA)
Loire-Atlantique Développement – Société d'Équipement de la Loire-Atlantique (LAD-SELA)
Loire-Atlantique Développement (LAD)
Loire Océan Développement (LOD)
Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)
SP Régionale Pays de la Loire
Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise (AURAN)

Transition énergétique

MIN à Watt (SAS)
MIN'Ergie (SAS)

Logement

Nantes Métropole Habitat
Harmonie Habitat
SAMO
Atlantique Habitations
La Nantaise d'Habitations
Organisme de Foncier Solidaire (OFS)
La SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire
La CIF Coopérative - SCIC HLM

Services à la population et développement économique

Société d'Économie Mixte des Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)
Nantes Métropole Gestion Equipement (NGE)
Nantes Métropole Gestion Services (NMGS)
Le Voyage à Nantes (LVAN)
SPL La Cité des Congrès de Nantes
Société d'Économie Mixte du Marché d'intérêt National de Nantes (SEMMINN)
Nantes Saint-Nazaire Développement
EBANSN

Les organismes partenaires de l'action intercommunale

Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement - NMA (SPL)
Capital détenu par Nantes Métropole :
73,52 % soit 1 310 034€

Objet social : réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, gestion et entretien des réalisations.

Société d'équipement de la Loire-Atlantique - SELA (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :
4,55 % soit 616 404 €

Objet social : opérations d'équipements dans les domaines foncier, économique, touristique et industriel.

Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique - SAMOA (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :
57 % soit 570 000 €

Objet social : opérations, actions et programmes d'aménagement sur le territoire de l'île de Nantes.

Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise - AURAN (Association)

Objet social : réalisation d'études indispensables à la prise de décisions des élus et touchant à l'équilibre des territoires.

Loire Océan Développement - LOD (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :
51,74 % soit 737 001 €

Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

Loire-Atlantique Développement – LAD (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :
1,28%, soit 33 400 €

Objet social : agence de développement offrant aux Collectivités un appui dans l'ingénierie, la conception et la réalisation de leurs projets.

Loire Océan Métropole Aménagement – LOMA (SPLA)

Capital détenu par Nantes Métropole :
64 % soit 144 000 €

Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

SP Régionale des Pays de la Loire (SPR)

Capital détenu par Nantes Métropole :
0,53 % soit 8 000 €

Objet social : réalisation de toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique ; mise en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement.

Autres organismes : EDENN (Entente pour le développement de l'Erdre navigable), Syndicat mixte de l'établissement public Loire, Syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et atlantique, Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA).

Transition énergétique

SAS MIN à Watt

Capital détenu par Nantes Métropole :

5,00 % soit 1 830 €

Objet social : exploitation, gestion technique et administrative, et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.

SAS MIN'Ergie

Capital détenu par Nantes Métropole :

5,00 % soit 500 €

Objet social : exploitation, gestion technique et administrative, et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.

Logement

Nantes Métropole

Garantie d'emprunt sur 53 organismes, dont 35 dans le secteur du logement social.

Principal partenaire Nantes Métropole Habitat.

Participation au capital social 6 sociétés (SAMO, La Nantaise d'Habitations, Atlantique Habitations, Harmonie Habitat, SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire, CIF Coopérative).

SCIC Atlantique Accession Solidaire - OFS (Organisme de foncier Solidaire) :

Capital détenu par Nantes Métropole :

13,89 % soit 100 000 €

Objet social : cet organisme à but non lucratif a pour objet d'acquérir et gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs.

Services à la population et développement économique

Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise - SEMITAN (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

65 % soit 390 000 €

Objet social : exploitation et maintenance du réseau de transports collectifs de l'agglomération en délégation de service public de Nantes Métropole.

Nantes métropole Gestion Équipements – NGE (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

38,03 % soit 1 189 656 €

Objet social : réalisation et gestion, dans le cadre de conventions, de tous équipements publics à caractère industriel et commercial.

Nantes métropole Gestion Services - NMGS (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

50 % soit 18 500 €

Objet social : réalisation d'études, le financement, la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien d'équipements publics.

Le Voyage à Nantes - VAN (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

68 % soit 680 000 €

Objet social : affirmer la destination "Nantes" sur la base de son offre culturelle et touristique en exploitant tous les équipements, événements artistiques et culturels, en contribuant au développement, à la coordination et à la promotion de la programmation culturelle et en gérant les fonctions d'Office du tourisme et de développement touristique local.

Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences de Nantes Métropole - ATDEC

Objet social : regrouper les activités de la Mission Locale pour l'insertion des jeunes, de la Maison de l'emploi et du dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération nantaise.

La Cité des Congrès de Nantes (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

79 % soit 3 009 900 €

Objet social : exploitation, gestion, entretien et mise en valeur de la Cité internationale des congrès.

Société d'Économie Mixte pour la construction et la gestion du Marché d'intérêt National de Nantes - SEMMINN (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

56 % soit 89 600 €

Objet social : exploiter le marché d'intérêt national de Nantes Métropole.

Nantes Saint-Nazaire Développement (Association)

Objet social : contribuer au développement économique et international du territoire métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Autres organismes : Atlanpole, GIGALIS, Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO), Pôle métropolitain Loire Bretagne, Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

SPL : Société Publique Locale

SAEM : Société Anonyme d'Économie Mixte

SAS : Société par Actions Simplifiée

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS ENGAGEMENTS EXTERNES DE NANTES MÉTROPOLE (EXTRAITS DES ANNEXES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022)

Les annexes du rapport financier de Nantes Métropole sont complétées d'une cartographie de l'exhaustivité des engagements hors bilan ("engagements externes").

Nantes Métropole s'est en effet engagée à produire un tel document dans sa réponse à la Chambre Régionale des Comptes, dans le cadre du contrôle sur les Risques financiers externes.

Garanties d'emprunt :

Garanties d'emprunt	31/12/2022	31/12/2021
Total	2 715 833 k€	2 710 158 k€
Nantes Métropole Habitat	654 795 k€	660 206 k€
La Nantaise d'Habitations	419 211 k€	418 430 k€
Atlantique Habitations	348 745 k€	341 110 k€
CDC Habitat Social	314 792 k€	295 604 k€
Harmonie Habitat	202 881 k€	205 906 k€
Vilogia	137 915 k€	129 912 k€
Aiguillon Construction	135 820 k€	134 629 k€
Autres organismes	501 675 k€	524 361 k€

Autres engagements hors bilan :

Engagements	Date du contrat	Montant total	Résiduel à payer au 31/12/2022
Crédit-Bail	2013	61 081 k€	54 658 k€
Cession de créances	2021	40 949 k€	34 741 k€
Partenariat public privé	2014	13 581 k€	7 809 k€
Prêts et avances consentis	2018/2022	4 571 k€	

Concessions d'aménagement :

Aménageur	Nombre d'opérations	Résiduel des participations financières (HT) au 31/12/2022	Résiduel des dépenses au 31/12/2022
Total	53	369 992 k€	1 059 206 k€
NMA	21	121 637 k€	394 180 k€
SAMOA	1	142 277 k€	395 120 k€
LOMA	8	101 297 k€	177 957 k€
LOD	15	2 814 k€	61 858 k€
SELA	7	817 k€	22 786 k€
LAD	1	1 150 k€	7 305 k€

Contrats de délégation de services publics :

Activités	Contrats / Délégataires	Chiffre d'affaires résiduel au 31/12/2022
Total	29	9 776 133k€
Transports	SEMITAN	598 124 k€
Tourisme & Évènementiel	ExpoNantes / VAN / Cité des Congrès / Zénith	346 964 k€
Déchets	AEC2034 & ALCEA	284 954 k€
Stationnement	Effia Stationnement, NGE & NMGS	56 664 k€
Réseau de chaleur	ERENA, NADIC, IBEM , Novaé	346 290 k€
Concessionnaires Électricité/Gaz	ErDF / GrDF	8 053 131 k€
Développement économique	SEMMINN / PIEM / Creative Factory	38 337 k€
Autres activités		51 671 k€

Subventions et participations obligatoires en 2022 :

Participations obligatoires	SDIS	ESBANSN	Autres
Participations > 1 000 k€ pour 29 990 k€	23 986 k€	3 315 k€	2 689 k€ (dont 2 500k€ contribution eaux pluviales – BA assainissement)

Subventions	Atdec	Université de Nantes	Nantes St Naz. Dvpt	Auran	COS	N7 Tv Telenantes	Pick-Up Prod.	HBC Nantes	Autres
Subventions > 1 000 k€ pour 36 616 k€	4 412 k€	2 126 k€	2 915 k€	1 807 k€	1 634 k€	1 240 k€	1 200 k€	1 334 k€	19 947 k€

Titres de participations détenus par Nantes Métropole :

SAEM pour 3 021k€	SEMITAN	NGE	LOD	LAD-SELA	SEMMINN
Nominal détenu	390 k€	1 189 k€	737 k€	616 k€	89 k€
% de détention	65,0 %	38,0 %	51,7 %	4,6 %	56,0 %

SPL pour 5 842 k€	NMA	VAN	Cité des Congrès	SAMOA	LOMA	NMGS	SPR PDL	LAD
Nominal détenu	1 310 k€	680 k€	3 009 k€	638 k€	144 k€	18 k€	8 k€	33 k€
% de détention	73,5 %	68,0 %	79,0 %	57,0 %	64,0 %	50,0 %	0,5 %	1,3 %

Autres sociétés pour 6 560 k€	SAS Go Capital	SCIC Atl. Access. Sol	SAS Min à Watt	SAS Min'Ergie	SA AFL
Nominal détenu	1 527 k€	100 k€	2 k€	0,5 k€	5 909 k€
% de détention		13,9 %	5 %	5 %	2,7 %

COMPTES SIMPLIFIÉS DES ORGANISMES PARTENAIRES (SEM, SPL, SPLA...)

Cité Internationale des Congrès Nantes Métropole

Comptes annuels au 31 décembre 2022

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	44 660	Capital social	3 810 000
Immobilisations corporelles	4 289 215	Réserves	17 521
Immobilisations financières	6 550	Report à nouveau	-20 497
Total Actif immobilisé (I)	4 340 425	Résultat de l'exercice	349
Stocks et en-cours	564 741	Autres subventions d'investissement	704 622
Créances d'exploitation	2 075 438	Capitaux propres (I)	4 511 995
Autres créances	615 772	Autres fonds propres (II)	38 926
Total Actif Circulant (II)	3 255 951	Provisions pour risques et charges (III)	212 613
Valeurs mobilières de placement	1 000 000	Emprunts et dettes	1 972 221
Disponibilités	4 174 937	Fournisseurs et comptes rattachés	2 047 383
Total Trésorerie (III)	5 174 937	Dettes fiscales et sociales	1 424 987
Comptes de régularisation (IV)	285 449	Autres dettes	49 346
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	13 056 763	Avances et acomptes reçus	0
		Total Dettes (IV)	5 493 938
		Comptes de régularisation (V)	2 799 291
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	13 056 763

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	17 271 632
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	17 182 179 7 155 298
RESULTAT D'EXPLOITATION	89 453
Total des produits financiers	26 625
Total des charges financières	4 003
RESULTAT FINANCIER	22 622
Total des produits exceptionnels	132 736
Total des charges exceptionnelles	244 579
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-111 843
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	-118
Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	0
BENEFICE OU PERTE	349

Loire-Atlantique Développement - SELA

Comptes annuels au 31 décembre 2022 (provisaires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro
Immobilisations incorporelles	295	Capital social et prime d'émission	14 463 559
Immobilisations corporelles	10 828 463	Réserves	1 752 628
Immobilisations financières	7 222 738	Report à nouveau	0
Total Actif immobilisé.....(I)	18 051 496	Résultat de l'exercice	53 874
Stocks et en-cours	67 629 396	Autres subventions d'investissement	129 214
Créances d'exploitation	6 167 480	Capitaux propres.....(I)	16 399 275
Autres créances	6 768 552	Autres fonds propres.....(II)	0
Total Actif Circulant.....(II)	80 565 427	Provisions pour risques et charges.(III)	6 732 668
Valeurs mobilières de placement	1 162 443	Emprunts et dettes	61 031 120
Disponibilités	5 589 030	Fournisseurs et comptes rattachés	7 665 299
Total Trésorerie.....(III)	6 751 473	Dettes fiscales et sociales	824 709
Comptes de régularisation.....(IV)	4 748 938	Autres dettes	2 922 142
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	110 117 335	Total Dettes.....(IV)	72 443 269
		Comptes de régularisation.....(V)	14 542 122
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	110 117 335

POSTES	Euro
Total des produits d'exploitation	32 595 665
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	32 836 639 144 857
RESULTAT D'EXPLOITATION	-240 974
Total des produits financiers	686 755
Total des charges financières	411 977
RESULTAT FINANCIER	274 778
Total des produits exceptionnels	237 313
Total des charges exceptionnelles	217 244
RESULTAT EXCEPTIONNEL	20 069
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	53 874

Loire-Atlantique Développement - SPL

Comptes annuels au 31 décembre 2022 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro	POSTES	Euro
Immobilisations incorporelles	21 005	Capital social et prime d'émission	2 600 000	Total des produits d'exploitation	7 885 840
Immobilisations corporelles	37 311	Réserves	74 880	Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	8 090 891 404 141
Immobilisations financières		Report à nouveau		RESULTAT D'EXPLOITATION	-205 051
Total Actif immobilisé.....(I)	58 315	Résultat de l'exercice	-593 135	Total des produits financiers	75 051
		Autres subventions d'investissement		Total des charges financières	49 400
Stocks et en-cours	5 879 623	Capitaux propres.....(I)	2 081 745	RESULTAT FINANCIER	25 651
Créances d'exploitation	2 328 859	Autres fonds propres.....(II)	0	Total des produits exceptionnels	90
Autres créances	4 582 438	Provisions pour risques et charges.(III)	370 857	Total des charges exceptionnelles	413 825
Total Actif Circulant.....(II)	12 790 921	Emprunts et dettes	6 052 416	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-413 735
Valeurs mobilières de placement	0	Fournisseurs et comptes rattachés	2 162 671	Participation des salariés aux résultats	0
Disponibilités	9 973 108	Dettes fiscales et sociales	500 013	Impôts sur les bénéfices	0
Total Trésorerie.....(III)	9 973 107	Autres dettes	10 729 450	BENEFICE OU PERTE	-593 135
		Total Dettes.....(IV)	19 444 550		
Comptes de régularisation.....(IV)	241 919	Comptes de régularisation.....(V)	1 167 111		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	23 064 263	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	23 064 263		

Loire Océan Développement

Comptes annuels au 31 décembre 2022 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	1 500	Capital social et primes d'émission	3 042 591	Total des produits d'exploitation	13 144 811
Immobilisations corporelles	2 720 864	Réserves	328 662	Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	13 149 453 919 672
Immobilisations financières	2 914 411	Report à nouveau	5 371 291	RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 642
Total Actif immobilisé (I)	5 636 775	Résultat de l'exercice	23 367	Total des produits financiers	74 907
		Autres subventions d'investissement	404 878	Total des charges financières	106 157
Stocks et en-cours	40 982 254	Capitaux propres (I)	9 170 789	RESULTAT FINANCIER	-31 251
Créances d'exploitation	1 120 545	Autres fonds propres (II)	5 103 643	Total des produits exceptionnels	88 363
Autres créances	6 127 361	Provisions pour risques et charges (III)	1 377 191	Total des charges exceptionnelles	1 419
Total Actif Circulant (II)	48 230 160	Emprunts et dettes	33 537 587	RESULTAT EXCEPTIONNEL	86 944
Valeurs mobilières de placement		Fournisseurs et comptes rattachés	1 455 314	Participation des salariés aux résultats	0
Disponibilités	6 814 102	Dettes fiscales et sociales	237 809	Impôts sur les bénéfices	27 684
Total Trésorerie (III)	6 814 102	Autres dettes	54 710	BENEFICE OU PERTE	23 367
		Total Dettes (IV)	35 285 420		
Comptes de régularisation (IV)	99 035	Comptes de régularisation (V)	9 843 029		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	60 780 072	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	60 780 072		

Loire Océan Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2022 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social et primes d'émission	225 000	Total des produits d'exploitation	10 971 778
Immobilisations corporelles		Réserves	15 593		
Immobilisations financières	11 270	Report à nouveau	301 345	Total des charges d'exploitation	10 899 670
Total Actif immobilisé (I)	11 270	Résultat de l'exercice	70 992	dont charges de personnel	516 452
		Autres subventions d'investissement		RESULTAT D'EXPLOITATION	72 108
Stocks et en-cours	26 746 384	Capitaux propres (I)	612 930	Total des produits financiers	50 183
Créances d'exploitation	192 254	Autres fonds propres (II)		Total des charges financières	27 375
Autres créances	785 063			RESULTAT FINANCIER	22 808
Total Actif Circulant (II)	27 723 701	Provisions pour risques et charges (III)	2 553	Total des produits exceptionnels	166
				Total des charges exceptionnelles	421
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	27 458 269	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-255
Disponibilités	3 773 131	Fournisseurs et comptes rattachés	1 576 211	Participation des salariés aux résultats	0
Total Trésorerie (III)	3 773 131	Dettes fiscales et sociales	664 095	Impôts sur les bénéfices	23 669
		Autres dettes	182 915	BENEFICE OU PERTE	70 992
		Total Dettes (IV)	29 881 490		
Comptes de régularisation (IV)	174 526	Comptes de régularisation (V)	1 185 654		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	31 682 627	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	31 682 627		

Min à Watt

Comptes annuels au 31 décembre 2022 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	0	Capital social	36 600	Total des produits d'exploitation	92 250
Immobilisations corporelles	570 567	Réserves	3 660		
Immobilisations financières	1 680	Report à nouveau	3 997	Total des charges d'exploitation	54 639
Total Actif immobilisé (I)	572 247	Résultat de l'exercice	16 708	dont charges de personnel	0
		Autres subventions d'investissement		RESULTAT D'EXPLOITATION	37 612
Stocks et en-cours	1 332	Capitaux propres (I)	60 965	Total des produits financiers	41
Créances d'exploitation	30 128	Autres fonds propres (II)	0	Total des charges financières	17 276
Autres créances	4 391			RESULTAT FINANCIER	-17 235
Total Actif Circulant (II)	35 851	Provisions pour risques et charges (III)		Total des produits exceptionnels	0
				Total des charges exceptionnelles	0
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	622 232	RESULTAT EXCEPTIONNEL	0
Disponibilités	92 839	Fournisseurs et comptes rattachés	13 525	Participation des salariés aux résultats	0
Total Trésorerie (III)	92 839	Dettes fiscales et sociales	5 009	Impôts sur les bénéfices	3 669
		Autres dettes	704	BENEFICE OU PERTE	16 708
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Total Dettes (IV)	641 470		
Charges constatées d'avance	1 498	Comptes de régularisation (V)	0		
Comptes de régularisation (IV)	1 498	TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	702 435		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	702 435	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	702 435		

Min'Ergie

Comptes annuels au 31 décembre 2022 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	0	Capital social	10 000
Immobilisations corporelles	4 338 509	Réserves	1 000
Immobilisations financières		Report à nouveau	9 297
Total Actif immobilisé (I)	4 338 509	Résultat de l'exercice	21 790
Stocks et en-cours		Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	120 675	Capitaux propres (I)	42 088
Autres créances	44 543	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	165 217	Provisions pour risques et charges (III)	
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	5 323 422
Disponibilités	939 714	Fournisseurs et comptes rattachés	77 796
Total Trésorerie (III)	939 714	Dettes fiscales et sociales	135
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	
Charges constatées d'avance		Total Dettes (IV)	5 401 352
Comptes de régularisation (IV)	0	Comptes de régularisation (V)	0
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	5 443 440	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 443 440

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	540 052
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	438 941 0
RESULTAT D'EXPLOITATION	101111
Total des produits financiers	0
Total des charges financières	72 058
RESULTAT FINANCIER	-72 058
Total des produits exceptionnels	0
Total des charges exceptionnelles	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	7 263
BENEFICE OU PERTE	21 790

Nantes Métropole Gestion Equipements

Comptes annuels au 31 décembre 2022 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	389 550	Capital social	3 128 112
Immobilisations corporelles	38 813 370	Réserves	290 521
Immobilisations financières	11 963	Report à nouveau	-96 069
Total Actif immobilisé (I)	39 214 883	Résultat de l'exercice	-68 782
Stocks et en-cours	45 637	Subventions d'investissement	9 416 038
Créances d'exploitation	307 045	Provisions réglementées	0
Autres créances	1 228 681	Capitaux propres (I)	12 669 821
Total Actif Circulant (II)	1 581 363	Autres fonds propres (II)	0
Valeurs mobilières de placement	0	Provisions pour risques et charges (III)	15 287 995
Disponibilités	3 664 829	Emprunts et dettes (long et court terme)	13 158 535
Total Trésorerie (III)	3 664 829	Fournisseurs et comptes rattachés	1 538 173
Comptes de régularisation (IV)	28 396	Dettes fiscales et sociales	729 657
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	44 489 471	Autres dettes	952 265
		Total Dettes (IV)	16 378 630
		Comptes de régularisation (V)	153 025
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	44 489 471

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	10 654 655
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	10 396 801 2 628 950
RESULTAT D'EXPLOITATION	257 854
Total des produits financiers	69
Total des charges financières	322 138
RESULTAT FINANCIER	-322 070
Total des produits exceptionnels	68 168
Total des charges exceptionnelles	72 735
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-4 566
Bénéfice transféré	
Perte transférée	
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	-68 782

Nantes Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2022 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	1 782 000
Immobilisations corporelles	30 210 271	Réserves	1 631 330
Immobilisations financières	4 246	Report à nouveau	0
Total Actif immobilisé (I)	30 214 517	Résultat de l'exercice	142 341
		Autres subventions d'investissement	1 445 856
Stocks et en-cours	50 249 749	Capitaux propres (I)	5 001 527
Créances d'exploitation	25 898 310		
Autres créances	1 999 367	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	78 147 426		
		Provisions pour risques et charges (III)	42 477 931
Valeurs mobilières de placement	15	Emprunts et dettes	74 203 444
Disponibilités	43 691 192	Fournisseurs et comptes rattachés	4 717 187
Total Trésorerie (III)	43 691 207	Dettes fiscales et sociales	6 030 582
		Autres dettes	62 282
		Total Dettes (IV)	85 013 496
Comptes de régularisation (IV)	2 846 680	Comptes de régularisation (V)	22 406 878
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	154 899 831	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	154 899 831

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	96 614 935
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	96 459 495 3 273 866
RESULTAT D'EXPLOITATION	155 440
Total des produits financiers	1 158
Total des charges financières	107 422
RESULTAT FINANCIER	-106 264
Total des produits exceptionnels	151 622
Total des charges exceptionnelles	7 924
RESULTAT EXCEPTIONNEL	143 697
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	50 532
BENEFICE OU PERTE	142 341

Nantes Métropole Gestion Services

Comptes annuels au 31 décembre 2022 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	4 237	Capital social	37 000
Immobilisations corporelles	1 497 223	Réserves	4 598
Immobilisations financières	864	Report à nouveau	77 418
Total Actif immobilisé (I)	1 502 324	Résultat de l'exercice	196 200
		Subventions d'investissement	26 111
Stocks et en-cours	9 267	Provisions réglementées	0
Créances d'exploitation	1 785 253	Capitaux propres (I)	341 327
Autres créances	1 427 726		
Total Actif Circulant (II)	3 222 246	Autres fonds propres (II)	0
Valeurs mobilières de placement		Provisions pour risques et charges (III)	495 852
Disponibilités	2 907 062	Emprunts et dettes (long et court terme)	10 699
Total Trésorerie (III)	2 907 062	Fournisseurs et comptes rattachés	1 746 347
		Dettes fiscales et sociales	713 804
		Autres dettes	3 552 479
		Total Dettes (IV)	6 023 329
Comptes de régularisation (IV)	57 767	Comptes de régularisation (V)	828 891
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	7 689 398	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 689 398

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	13 571 557
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	13 298 022 976 685
RESULTAT D'EXPLOITATION	273 535
Total des produits financiers	13
Total des charges financières	19 369
RESULTAT FINANCIER	-19 356
Total des produits exceptionnels	349 603
Total des charges exceptionnelles	313 168
RESULTAT EXCEPTIONNEL	36 435
Participations des salariés	22 509
Impôts sur les bénéfices	71 904
BENEFICE OU PERTE	196 200

Nantes Métropole Habitat

Comptes annuels au 31 décembre 2022 (provisoires, avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	6 813 078	Capital social	11 987 473
Immobilisations corporelles	1 027 374 356	Réserves	102 597 779
Immobilisations financières	866 772	Report à nouveau	57 847 888
Total Actif immobilisé (I)	1 035 054 207	Résultat de l'exercice	5 212 214
Stocks et en-cours	6 961 272	Autres subventions d'investissement	154 276 593
Créances d'exploitation	36 230 921	Capitaux propres (I)	331 921 948
Autres créances	5 420 333	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	48 612 526	Provisions pour risques et charges (III)	6 366 912
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	842 260 340
Disponibilités	133 308 408	Fournisseurs et comptes rattachés	12 067 470
Total Trésorerie (III)	133 308 408	Dettes fiscales et sociales	8 283 271
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	Autres dettes	17 058 665
Comptes de régularisation (IV)	983 466	Total Dettes (IV)	879 669 747
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	1 217 958 606	Comptes de régularisation (V)	0
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 217 958 606

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	136 641 907
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	127 969 695 26 761 081
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 672 212
Total des produits financiers	1 843 950
Total des charges financières	15 679 568
RESULTAT FINANCIER	-13 835 618
Total des produits exceptionnels	17 502 023
Total des charges exceptionnelles	7 126 403
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10 375 620
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	0
BENEFICE OU PERTE	5 212 214

Atlantique Accession Solidaire (OFS)

Comptes annuels au 31 décembre 2022, provisoires non encore approuvés en Assemblée Générale

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	782 580
Immobilisations corporelles	867 526	Réserves	305 761
Immobilisations financières		Report à nouveau	
Total Actif immobilisé (I)	867 526	Résultat de l'exercice	256 124
Stocks et en-cours		Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	11 273	Capitaux propres (I)	1 344 465
Autres créances	69 733	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	81 006	Provisions pour risques et charges (III)	
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	
Disponibilités	479 396	Fournisseurs et comptes rattachés	41 508
Total Trésorerie (III)	479 396	Dettes fiscales et sociales	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	583
Charges constatées d'avance		Total Dettes (IV)	42 091
Comptes de régularisation (IV)	0	Comptes de régularisation (V)	41 371
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	1 427 928	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 427 928

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	59 483
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	125 004 0
RESULTAT D'EXPLOITATION	-65 520
Total des produits financiers	0
Total des charges financières	0
RESULTAT FINANCIER	0
Total des produits exceptionnels	1 179 403
Total des charges exceptionnelles	857 589
RESULTAT EXCEPTIONNEL	321 814
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	171
BENEFICE OU PERTE	256 124

SAMOA

Comptes annuels au 31 décembre 2022

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	20 362	Capital social	1 000 000
Immobilisations corporelles	457 882	Réserves	85 890
Immobilisations financières	112 259	Report à nouveau	1 215 013
Total Actif immobilisé (I)	590 503	Résultat de l'exercice	4 954
Stocks et en-cours	3 892 109	Subventions d'investissement	525 872
Créances d'exploitation	4 490 530	Provisions réglementées	
Autres créances	1 293 375	Capitaux propres (I)	2 831 729
Total Actif Circulant (II)	9 676 014	Autres fonds propres (II)	0
Valeurs mobilières de placement	0	Provisions pour risques et charges (III)	
Disponibilités	12 231 735	Emprunts et dettes	15 388 625
Total Trésorerie (III)	12 231 735	Fournisseurs et comptes rattachés	1 567 986
Comptes de régularisation (IV)	143 361	Dettes fiscales et sociales	1 771 820
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	22 641 614	Autres dettes	618 539
		Total Dettes (IV)	19 346 971
		Comptes de régularisation (V)	462 913
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	22 641 614

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	15 066 992
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	15 067 641 3 736 782
RESULTAT D'EXPLOITATION	-649
Total des produits financiers	2 475
Total des charges financières	
RESULTAT FINANCIER	2 475
Total des produits exceptionnels	3 128
Total des charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 128
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	0
BENEFICE OU PERTE	4 954

Société d'Economie Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)

Comptes annuels au 31 décembre 2022 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	443 784	Capital social	600 000
Immobilisations corporelles	21 816 187	Réserves	2 060 369
Immobilisations financières	4 097 985	Report à nouveau	-87 442
Total Actif immobilisé (I)	26 357 956	Résultat de l'exercice	229 212
Stocks et en-cours	7 643 837	Subventions d'investissement	20 822 781
Créances d'exploitation	8 668 828	Provisions réglementées	
Autres créances	14 206 999	Capitaux propres (I)	23 624 920
Total Actif Circulant (II)	30 519 664	Autres fonds propres (II)	0
Valeurs mobilières de placement	13 502 500	Provisions pour risques et charges (III)	2 514 824
Disponibilités	30 835 545	Emprunts et dettes (long et court terme)	22 695 651
Total Trésorerie (III)	44 338 046	Fournisseurs et comptes rattachés	20 422 916
Comptes de régularisation (IV)	617 229	Dettes fiscales et sociales	15 865 704
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	101 832 894	Autres dettes	12 037 909
		Total Dettes (IV)	71 022 180
		Comptes de régularisation (V)	4 670 970
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	101 832 894

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	206 291 437
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	209 067 146 115 967 139
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 775 709
Total des produits financiers	43 216
Total des charges financières	472
RESULTAT FINANCIER	42 744
Total des produits exceptionnels	3 117 459
Total des charges exceptionnelles	155 282
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 962 177
Bénéfice transféré	0
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	229 212

SEMINN

Comptes annuels au 31 décembre 2022

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	6 462	Capital social	160 000
Immobilisations corporelles	764 639	Réserves	990 777
Immobilisations financières	775	Report à nouveau	-834 538
Total Actif immobilisé (I)	771 876	Résultat de l'exercice	-221 324
Stocks et en-cours		Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	1 258 247	Capitaux propres (I)	94 914
Autres créances	902 509	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	2 160 756	Provisions pour risques et charges (III)	2 871 169
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	336 726
Disponibilités	2 389 586	Fournisseurs et comptes rattachés	1 430 669
Total Trésorerie (III)	2 389 586	Dettes fiscales et sociales	207 906
Comptes de régularisation (IV)	12 126	Autres dettes	301 074
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	5 334 343	Total Dettes (IV)	2 276 375
		Comptes de régularisation (V)	91 885
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 334 343

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	5 862 694
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	6 118 714 998 337
RESULTAT D'EXPLOITATION	-256 020
Total des produits financiers	5 460
Total des charges financières	7 403
RESULTAT FINANCIER	-1 943
Total des produits exceptionnels	136 633
Total des charges exceptionnelles	99 994
RESULTAT EXCEPTIONNEL	36 639
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	-221 324

SPL Régionale des Pays de la Loire

Comptes annuels au 31 décembre 2022

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	263 474	Capital social	1 500 000
Immobilisations corporelles	165 004	Réserves	34 065
Immobilisations financières	37 927	Report à nouveau	617 086
Total Actif immobilisé (I)	466 405	Résultat de l'exercice	1 118 490
Stocks et en-cours		Autres subventions d'investissement	290 220
Créances d'exploitation	1 784 876	Capitaux propres (I)	3 559 861
Autres créances	2 495 128	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	4 280 004	Provisions pour risques et charges(III)	742 945
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	500 000
Disponibilités	12 794 136	Fournisseurs et comptes rattachés	5 959 321
Total Trésorerie (III)	12 794 136	Dettes fiscales et sociales	2 832 897
Comptes de régularisation (IV)	66 245	Autres dettes	3 863 628
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	17 606 791	Total Dettes (IV)	13 155 846
		Comptes de régularisation (V)	148 138
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	17 606 791

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	22 376 332
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	21 276 807 7 267 840
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 099 525
Total des produits financiers	
Total des charges financières	1 045
RESULTAT FINANCIER	-1 045
Total des produits exceptionnels	266 178
Total des charges exceptionnelles	150
RESULTAT EXCEPTIONNEL	266 028
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	246 018
BENEFICE OU PERTE	1 118 490

Voyage à Nantes

Comptes annuels au 31 décembre 2022

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	160 068	Capital social	1 000 000
Immobilisations corporelles	9 988 481	Réserves	100 000
Immobilisations financières	175 163	Report à nouveau	16 005
Total Actif immobilisé (I)	10 323 712	Résultat de l'exercice	-1 683
Stocks et en-cours	959 443	Autres subventions d'investissement	5 473 772
Créances d'exploitation	702 155	Capitaux propres (I)	6 588 094
Autres créances	1 765 370	Autres fonds propres (II)	2 892 005
Total Actif Circulant (II)	3 426 968	Provisions pour risques et charges(III)	4 462 726
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	390 217
Disponibilités	7 065 798	Fournisseurs et comptes rattachés	3 471 546
Total Trésorerie (III)	7 065 798	Dettes fiscales et sociales	1 369 594
		Autres dettes	350 001
		Total Dettes (IV)	5 581 358
Comptes de régularisation (IV)	490 107	Comptes de régularisation (V)	1 782 403
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	21 306 585	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	21 306 585

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	34 880 829
dont subvention d'exploitation	20 170 629
Total des charges d'exploitation	35 034 536
dont charges de personnel	14 038 512
RESULTAT D'EXPLOITATION	-153 707
Total des produits financiers	426
Total des charges financières	8 001
RESULTAT FINANCIER	-7 575
Total des produits exceptionnels	162 737
Total des charges exceptionnelles	3 138
RESULTAT EXCEPTIONNEL	159 599
Bénéfice transféré	0
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	-1 683

